

---

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993**

**(69<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 13 novembre 1992**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

#### 1. Loi de finances pour 1993 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5267).

##### Aménagement du territoire

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances.

MM. Yves Coussain,  
Michel Dinet,  
Michel Giraud,  
Georges Chavanes,  
Aloÿse Warhouver.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :  
MM. Maurice Ligot, Jean-Marie Caro, Gilles de Robien,  
Mme Yvette Roudy, MM. Jean-Pierre Kucheida, Michel Dinet, Christian Estrosi, Georges Chavanes, Léon Ber-

trand, Elie Hoarau, Guy Bêche, Marcel Dehoux, Umberto Battist, Jean-Pierre Balligand, Marcel Wacheux, Jean-Pierre Fourré.

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

##### V. - Aménagement du territoire

ÉTAT B (p. 5290)

Titre III. - Adoption par scrutin

Titre IV. - Adoption

ÉTAT C (p. 5290)

Titre VI. - Adoption

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

#### 2. Nomination à des organismes extraparlimentaires (p. 5290).

#### 3. Ordre du jour (p. 5290).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, mes chers collègues, c'est devant une assemblée plus que clairsemée - mais j'espère que la qualité suppléera la quantité - que je vais vous présenter l'avis de la commission de la production et des échanges sur le budget de l'aménagement du territoire.

Ce budget doit être le budget des solidarités, solidarités indispensables dans un grand pays moderne comme le nôtre. Ces solidarités sont plus simples à mettre en œuvre en période de croissance. Elles l'étaient, par exemple, dans le contexte des « trente glorieuses ».

Ce budget est sans doute rendu plus difficile par le contexte économique que nous connaissons. Par ailleurs, il est discuté à la veille de rendez-vous importants pour le pays, rendez-vous dans lesquels, de surcroît, l'aménagement du territoire devrait jouer un rôle essentiel puisqu'il s'agit de l'adoption du XI<sup>e</sup> Plan et de la préparation d'une nouvelle génération de contrats de plan Etat-régions avec des objectifs plus précis. La région deviendra pour l'Etat un interlocuteur privilégié et un système de modulation des participations de l'Etat sera mis en œuvre pour tenir compte des disparités régionales.

J'insiste tout particulièrement sur ce dernier point qui me semble essentiel. Dans l'avenir, ces adaptations devront systématiquement être les plus fortes. La solidarité, en effet, doit s'exercer en faveur de ceux qui connaissent le plus de difficultés.

Ce budget de l'aménagement du territoire semble aller dans ce sens. Les autorisations de programme et les crédits de paiement ont été fortement augmentés dans le courant du mois de septembre. J'en suis heureux, monsieur le secrétaire

d'Etat, parce que le budget tel qu'il nous avait été révélé au mois de juin eût été insupportable pour nous. Nous n'aurions pu accepter de voir un budget déjà si peu existant démembré comme il l'était. Nous avons donc obtenu, grâce sans doute à votre force de conviction, une augmentation de 470 millions de francs en autorisations de programme et de 171 millions de francs en crédits de paiement. Néanmoins des imperfections demeurent. A nous naturellement d'essayer de les corriger.

J'orienterai mon propos selon trois axes : l'aménagement du territoire en France, les dépenses ordinaires qui sont, je tiens à le dire, très positives, et les solidarités nécessaires, à amplifier dans les dépenses en capital.

Ce budget, je le regrette, reste un peu routinier à un moment où, pourtant, l'aménagement du territoire devient plus que jamais une nécessité et devrait donc davantage s'imposer à l'ensemble du pays.

L'aménagement du territoire, comme je le disais en commençant mon propos, n'a guère changé depuis la guerre du Kippour. Il faut bien reconnaître que la décentralisation a pu, dans une certaine mesure, s'imposer à la place d'une véritable politique d'aménagement du territoire, politique que le Parlement a néanmoins souhaité forte, monsieur le secrétaire d'Etat, en mai 1990. Jamais un rapport sur l'aménagement du territoire n'avait mobilisé autant de parlementaires, jamais autant de personnes ne s'étaient exprimées d'une façon aussi claire et brillante sur la nécessité d'avoir une politique d'aménagement du territoire. Nous avions alors obtenu quelques réponses. On nous a dit que le ministre de l'aménagement du territoire jouerait un rôle de premier plan. Un comité d'aménagement du territoire avait été mis en place ainsi que nombre d'opérations qui désormais servent tous les jours, comme la « PAT-petits projets ».

Mais, après le flux, vient le reflux. Je déplore qu'après avoir été rattaché au Premier ministre, l'aménagement du territoire soit aujourd'hui rattaché au ministère de l'industrie, car cela ne le conforte pas.

**M. Georges Chavanes.** Ça n'a rien à voir !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis.** On ne peut avoir, à partir du ministère de l'industrie, la vision transversale des choses qu'un secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire doit avoir. C'est, pour moi, terriblement incompréhensible et déroutant par rapport à la ligne qui a toujours été la mienne dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

J'espère, messieurs, que vous ferez mieux si un jour vous revenez au pouvoir, mais rien de moins sûr ! En effet, quels qu'aient été les gouvernements, l'aménagement du territoire a malheureusement été, depuis une vingtaine d'années, le parent pauvre de la vie politique nationale. Si un jour, que je souhaite le plus lointain possible, vous reveniez au gouvernement, peut-être pourriez-vous - pourquoi pas ? - aller dans le bon sens. Je ne désespère pas.

Le Conseil national d'aménagement est un outil qui me désespère aussi. Je me demande parfois à quoi il sert. Je regrette que la représentation parlementaire y soit aussi faible - un député et un sénateur - alors qu'une kyrielle de hauts fonctionnaires y représentent les différents ministères. Ce

n'est certes pas de votre faute, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je tenais à en faire le constat. Si sympathiques que soient ces hauts fonctionnaires, si nombreuses soient les idées qu'ils apportent, ce n'est pas suffisant. Car ils n'ont pas la véritable responsabilité : un certain nombre d'affaires sont en train de le démontrer.

Je regrette ce démantèlement, d'autant que certains de vos crédits ont été transférés au ministère de l'agriculture au titre du développement rural et que, par ailleurs, le ministre de la fonction publique a la charge de délocalisations qui devraient être du ressort du secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. En revanche, une partie des crédits du ministère de l'équipement et du logement vous reviennent.

L'aménagement du territoire devrait être beaucoup plus puissant qu'il ne l'est actuellement. Néanmoins, je sais que vous restez optimiste, monsieur le secrétaire d'Etat, et que vous essaieriez d'atteindre les objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés. Mais il vous sera difficile d'assurer une meilleure répartition des activités entre l'Ile-de-France et la province, de conforter les conversions nécessaires, de prospecter davantage à l'étranger, de redévelopper les zones rurales et d'aider le développement local et régional.

Votre projet de budget s'élève à 1 860 millions de francs en crédits de paiement, y compris les dépenses ordinaires, et à 2 471 millions de francs en autorisations de programme et avec, là aussi, les dépenses ordinaires. Les crédits de paiement diminuent ainsi légèrement par rapport à ceux de l'année dernière.

Quelques modifications ont été apportées dans la structure de votre budget sur lesquelles je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée.

Les crédits consacrés à la Corse, 24,3 millions de francs, ont été transférés au ministère de l'intérieur. A l'inverse, des crédits du ministère du logement, pour 2,6 millions de francs, sont inscrits dans le vôtre. Bien que leur incidence soit modeste, je me devais d'en informer mes collègues. Quant à la dotation du FIAM, 71 millions de francs - il faut la soustraire des dépenses en capital et l'additionner aux dépenses ordinaires.

Par conséquent, les crédits de paiement sont en légère diminution en francs courants par rapport à l'année dernière.

Quels sont les points positifs par secteur ? Les dépenses ordinaires sont en progression. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, elles sont très importantes pour l'action que vous aurez à mener.

D'abord les crédits de la DATAR connaissent une progression réelle, qui est nouvelle puisque, pendant longtemps, ces crédits s'étaient étiolés. Nos amis de la DATAR seront ainsi en mesure de s'engager dans une politique toujours plus forte, plus dynamique, plus revendicative, qui finira par s'imposer, du moins je le souhaite. Le nombre des fonctionnaires sera augmenté et les bureaux à l'étranger renforcés. Pendant l'année 1991, ce sont plus de 10 000 contacts qui ont été pris, contacts essentiels pour attirer les entreprises sur notre territoire.

Autre point positif, monsieur le secrétaire d'Etat, l'utilisation dans les bureaux de la DATAR à l'étranger de volontaires du service national pour une année, à laquelle peut s'ajouter une seconde année afin que la « déconnexion » ne soit pas trop rapide et que les efforts puissent être valorisés.

Les crédits d'intervention connaissent une augmentation remarquable de l'ordre de 65,5 p. 100 ; pour les moyens des services, elle est de 7 p. 100.

Les moyens des commissariats à l'industrialisation passent de 43 à 45 millions de francs.

Le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, le FIAM, qui permet de conduire une politique agro-alimentaire, d'établir des diagnostics sur les stations et d'accorder des subventions à des projets supérieurs à 100 000 francs, est augmenté de 50 p. 100. Cela méritait d'être souligné.

Certains ont émis la crainte, voici quelque temps, que ce fonds ne disparaisse. Non seulement il ne disparaît pas, mais il augmente fortement. Et la montagne le mérite bien !

Le problème, monsieur le secrétaire d'Etat, est que les comités de massif ne sont pas souverains et que, la plupart du temps, les crédits sont attribués trop tardivement.

L'aide à la mobilité des salariés a pu, elle aussi, bénéficier de moyens supplémentaires, qui ont permis une décentralisation des activités hors Ile-de-France, les décisions étant

prises, comme chacun le sait, par le Comité interministériel des aides à la localisation des activités, le CIALA. Ainsi que vous l'avez indiqué récemment, monsieur le secrétaire d'Etat, les salariés peuvent toucher jusqu'à 80 000 francs quand ils quittent l'Ile-de-France et les entreprises jusqu'à 25 000 francs par salarié quand elles recrutent du personnel hors Ile-de-France. Ces mesures sont très positives. Le fonds est porté à 40 millions de francs.

Je ne crois pas qu'on puisse parler de « déportation », comme l'a fait hier, au cours des questions au Gouvernement, M. Brard, dont je regrette l'absence ce matin. On n'est pas « déporté » lorsqu'on est muté de Montreuil à Châtelleraut !

Le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, le FRILE, est, lui aussi, en augmentation, ce dont nous nous réjouissons. Les crédits sont délégués un peu trop tardivement. Des mesures s'imposent pour qu'ils puissent être utilisés dans un délai plus bref, car ils apportent beaucoup aux petits projets.

La « PAT-petits projets » est en très forte augmentation, en autorisations de programme comme en crédits de paiement. Dans ce domaine, l'effort est remarquable.

Pour ce qui est des solidarités nécessaires, il est exact que la PAT augmente. Du moins en autorisations de programme, car elle est légèrement réduite en crédits de paiement.

Dans le climat de concurrence mondiale exacerbée, la PAT devra bénéficier de moyens supplémentaires en crédits de paiement, d'autant que notre budget aura à faire face à des engagements pris voilà quelques années, en particulier à l'implantation de Peugeot à Valenciennes, opération très importante, qui, même étalée, devrait représenter 150 millions de francs, ce qui est considérable par rapport à un budget en crédits de paiement de 450 millions de francs. A ce propos, je vous remercie de l'effort que vous avez fait, avec vos collègues du Gouvernement, pour que les zones d'intervention prioritaires deviennent une priorité pour le Nord-Pas-de-Calais. Nous les réclamions depuis plusieurs années. Elles sont une réalité depuis deux jours pour le Valenciennais et la vallée de la Sambre, ainsi que pour le secteur de Lens-Béthune. Mon collègue Umberto Battist et moi-même nous en réjouissons.

Il me semble qu'une légère amélioration de la PAT serait nécessaire.

Pour ce qui est du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le FIAT, qui est un fonds d'accompagnement des restructurations et qui constitue le fonds des solidarités pour les régions en conversion, un effort plus élevé devrait également être consenti.

De même pour le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le FIDAR.

J'essaie de me dépêcher, monsieur le président, car il semble que mon temps de parole soit déjà écoulé si j'en crois cette petite lumière agaçante qui clignote sous mes yeux. (Sourires.)

Le FIDAR joue un rôle important dans le développement des espaces ruraux. Sans appartenir moi-même au monde rural, je suis très sensible à ses problèmes...

**M. Georges Chavanes.** Bravo !

**M. Jean-Pierre Kuchoida,** rapporteur pour avis... et j'ai parfaitement conscience qu'il faut adapter l'agriculture, fournir une série de services aux ruraux et développer l'activité économique en impulsant des dynamiques locales.

S'agissant des espaces ruraux, un problème reste entier : les services publics, qui sont essentiels pour assurer une véritable structuration de l'ensemble de notre pays. Des efforts, je le sais, ont été faits, mais le problème n'est toujours pas véritablement réglé.

Comme pour le FIAT, je regrette l'érosion des crédits de paiement, même si les autorisations de programme sont en forte progression. Ces dernières augmentent de 50 p. 100 pour le FIAT et de 26 p. 100 pour le FIDAR.

Pour ce qui est de l'aide à la décentralisation dans le cadre des nécessaires solidarités, je crois que les choses avancent bien et que l'objectif des 30 000 emplois à transférer d'ici à l'an 2000 devrait être atteint.

Néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à appeler votre attention sur une incohérence dont s'est ému Jean Anciant, député-maire de Creil. Il semblerait que le préfet

d'Ile-de-France - et la DATAR n'a pas démenti - vienne de signer un accord permettant la création d'une zone industrielle de 400 hectares à Gonesse. Aux cours des dix années à venir, où 30 000 emplois seront délocalisés, cette zone industrielle est appelée à créer 40 000 emplois. La taxe professionnelle ne sera que de 4 p. 100.

Voilà qui risque de ruiner tous les efforts qui sont faits sur les secteurs de Senlis, de Creil, de Roye et tout le long de l'autoroute A 1. Je conçois que les entreprises préféreraient s'installer à un point d'interconnexion aussi extraordinaire que celui-là, qui bénéficie d'un taux réduit de taxe professionnelle, alors qu'à Roye, où l'on fait pourtant de gros efforts, ce taux est de 6 p. 100 et que dans ma commune, à Liévin, il est de 21 p. 100, à cause de l'héritage du passé.

C'est là, me semble-t-il, une incohérence de notre politique d'aménagement du territoire.

Les aides à la décentralisation portent sur 18 254 emplois.

Le fonds d'aide à la décentralisation, le FAD, voit également ses moyens augmenter et ses possibilités se développer. On l'a vu hier pour Hollywood Chewing-gum. Avant que le FAD ne soit créé, il y avait dix dossiers par an. Cette année, quarante dossiers sont traités, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Je ne peux, en tant qu'élu de province, que m'en féliciter : j'espère que ce nombre s'accroîtra encore. Cela permettra un meilleur aménagement du territoire de la région Ile-de-France, monsieur Giraud, et permettra à chacun de vivre mieux.

Dernier point : les restructurations des zones minières. Monsieur le secrétaire d'Etat, là les bras m'en tombent ! J'en viens parfois à me demander si ce n'est pas un goût de la provocation qui a conduit certains fonctionnaires du budget à fixer un chiffre aussi dérisoire. Les 180 millions de francs en autorisations de programme l'année dernière, qui étaient déjà loin d'être suffisants, passent à 166 millions de francs. Eh bien ! nous sommes fatigués, nous, élus des régions minières - et nous sommes tout de même une centaine de députés dans ce cas, de constater que le groupe interministériel pour la restructuration des zones minières, le GIRZOM, est doté d'un budget « yo-yo ».

C'est d'autant plus regrettable, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre gouvernement, et je l'en remercie, vient d'accepter de transférer la gestion du patrimoine minier, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1992, à une société d'économie mixte essentiellement composée des collectivités locales du Nord - Pas-de-Calais : 80 000 logements seront donc gérés directement par les élus du Nord - Pas-de-Calais.

Les moyens permettant de passer d'une rénovation de 2 000 à 3 000 logements seront assurés par le ministère du logement et du cadre de vie. Mais cela ne concerne que les logements eux-mêmes. Car les moyens permettant de rénover les voiries, eux, ne le sont pas. Vous avouerez que c'est d'une incohérence stupéfiante : on va rénover des logements qu'on sera incapable de raccorder à un réseau d'égouts et de desservir par une voirie correcte. De fait, on ignore souvent hors des régions minières que, pendant leur cent ou cent cinquante années d'exploitation minière, les compagnies, d'abord, et Charbonnages de France, ensuite, n'ont pas réalisé les voiries et les réseaux, alors que les cités leur appartenaient. Or cette charge est impossible à supporter par les collectivités locales, dont le potentiel fiscal est souvent bien moindre - le tiers, voire moins - que le potentiel fiscal moyen du reste du pays, pour les mêmes strates démographiques.

Je tenais à le souligner devant l'Assemblée. J'admets que les communes sont souvent confrontées à des problèmes. Mais, dans nos régions, nous n'avons jamais pu en sortir depuis trente ans.

Une telle situation est inadmissible. C'est essentiellement pour cette raison, monsieur le secrétaire d'Etat, que la commission de la production et des échanges a donné un avis défavorable sur ce budget. Elle a en effet estimé que la solidarité dans ce domaine n'était pas suffisamment engagée.

En résumé, je dirai que ce budget est intéressant, mais que les plages de lumière ne sauraient y cacher les zones d'ombre. Un budget est toujours perfectible et il se situe dans un certain cadre. J'aurais préféré - je l'ai dit au début de mon propos - que ce cadre explose. Mais je n'ai pas l'impression que, dans ce pays, on ait véritablement envie aujourd'hui que soit mise en œuvre une politique d'aménagement très forte, comme on a pu en connaître dans le passé.

Sans doute peut-on se réjouir des avancées enregistrées pour la DATAR, pour les commissariats à l'industrialisation, pour le FIAM, le FAD, la PAT-petits projets, le FRILE, le FIAT et le FIDAR en ce qui concerne les autorisations de programme, on peut en revanche considérer que, pour ce qui est des crédits de paiement attribués à la PAT et surtout à GIRZOM, ce projet de budget devrait être fortement amendé. A cet égard, les demandes que nous formulons restent très raisonnables.

Je conclurai d'un mot : l'aménagement du territoire, même s'il est un peu encore trop délaissé, a un avenir certain, mais ce n'est que tous ensemble, et avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous réussirons à lui ouvrir la voie royale qui doit être la sienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je voudrais que vous preniez conscience de l'enjeu : si vous ne faites pas preuve de concision, nous ne pourrons achever l'examen de ce budget avant treize heures, et je serai obligé de renvoyer la suite de cette discussion à la séance de demain soir samedi. Vous rejoindrez alors la cohorte des députés qui s'attaqueront au budget de la communication - et je demanderai que vous passiez après eux (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

J'ajoute que ce n'est pas moi qui fais clignoter la lampe installée devant l'orateur, mais je me félicite de sa présence. Elie n'est qu'un tourment bien léger pour les rapporteurs et les orateurs qui dépassent leur temps de parole. Mon professeur de philosophie m'a appris que la concision était toujours de bonne rhétorique !

Cette réflexion vaut également pour M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à qui je donne la parole.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des finances a adopté ce projet de budget, à la différence de ce qui s'est passé les deux années précédentes, où j'avais dû, en tant que rapporteur de la commission des finances, demander le rejet des budgets de l'aménagement du territoire qui nous étaient soumis.

Nous l'avons adopté pour une raison simple : ce budget est en sensible augmentation.

**M. Michel Giraud.** En autorisations de programme !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** En autorisations de programme effectivement ! Mais, pour le rapporteur spécial que je suis, celles-ci constituent l'essentiel en matière d'aménagement du territoire, car ce sont elles qui permettent de lancer une politique.

Les autorisations de programme passent de 2,2 milliards en 1992 à 2,7 dans le budget pour 1993, soit une augmentation de 23 p. 100, qui est significative.

Ainsi que je l'écris dans mon rapport, l'exécutif a peut-être des « lumières » quant à l'interprétation de ce qui se passe dans le pays. Quoi qu'il en soit, il me semble - et cet avis est partagé par nombre de collègues, appartenant d'ailleurs à différents groupes - que la France a connu au cours des six années écoulées - puisque c'est le septième rapport que je présente sur le budget de l'aménagement du territoire - une très grave crise territoriale.

L'analyse des résultats du référendum sur la ratification du traité de Maastricht met en évidence l'existence de plusieurs France.

Il est donc plus que jamais nécessaire que le budget de l'aménagement du territoire permette de rééquilibrer les activités dans l'ensemble du pays. C'est sans doute ce qui vous a conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à présenter deux « bleus », ce qui est une originalité. Un bleu nettement insuffisant nous avait été présenté dans un premier temps. Le second bleu comporte un abondement de 470 millions de francs en autorisations de programme et de 171 millions en crédits de paiement.

Je ne m'attarderai pas sur les répartitions, puisque je l'ai fait dans mon rapport écrit et que mon collègue Jean-Pierre Kucheida en a parlé voici quelques instants au nom de la commission des finances. C'est tout à fait satisfaisant pour le FIDAR, le FIAT et, bien entendu, les primes à l'aménagement du territoire. On peut en dire autant pour le FRILE.



Avant d'aborder quelques questions de fond, je ferai une remarque d'ordre budgétaire.

On ne doit pas, s'agissant des primes à l'aménagement du territoire, raconter n'importe quoi - je le dis à mes collègues de l'opposition. Ces primes ont très sensiblement progressé. Le nombre de dossiers a fortement augmenté depuis quatre ans, avec une hausse particulièrement nette en 1991 par rapport aux exercices 1990 et 1989.

Je n'ai pas eu, dans mon rapport, la cruauté de rappeler quel était le nombre des primes à l'aménagement du territoire en 1987 et en 1988, à la suite de la réforme de M. Méhaignerie, lequel, chacun s'en souvient, avait renationalisé les PAT jusqu'alors décentralisées et gérées par les exécutifs régionaux. Je n'ai pas voulu céder à l'esprit de polémique. En outre, il m'a paru nécessaire d'attendre que soit mis en place le dispositif.

J'observe simplement que 1991 a été une très bonne année : plus de 200 dossiers primés ; plus de 19 000 emplois localisés sur le territoire français.

Subsistent seulement deux problèmes.

Premièrement, compte tenu de la multiplication des dossiers, de l'augmentation du montant des investissements et du nombre croissant d'emplois, les primes par emploi créé sont relativement faibles. Il faut veiller à ce que les écarts, déjà importants, avec nos principaux partenaires européens ne s'accroissent pas.

Je formulerai une deuxième remarque en qualité de commissaire des finances. Le crédits de paiement s'étalent sur trois ans. Une prime à l'aménagement du territoire octroyée en 1990 ne peut, bien entendu, pas être exécutée sur l'année 1990. Après la construction de l'usine viennent les investissements immobiliers et surtout mobiliers, qui s'effectuent au total sur trois ans. Ainsi, en 1993, il faut payer les crédits de paiement des PAT accordées en 1990.

Il manque, d'après mes estimations, 40 à 50 millions de francs en ce qui concerne le paiement des primes à l'aménagement du territoire relatives aux dossiers déjà engagés en autorisations de programme les années précédentes.

Avec un bon budget, a-t-on une bonne politique d'aménagement du territoire ?

**M. Georges Chavanes.** Eh non !

**M. Michel Giraud.** Nous n'avons ni l'un ni l'autre !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Là est la vraie question. Très honnêtement, je ne crois pas que nous ayons une bonne politique d'aménagement du territoire, pour les cinq raisons que j'ai développées à la fin de mon rapport.

Premièrement, on ne peut pas mener une politique d'aménagement du territoire dans un pays organisé de manière décentralisée depuis 1982 sans procéder à une réforme institutionnelle.

Ce n'est pas ce que nous faisons aujourd'hui. Cela n'a rien à voir avec l'aménagement rural pratiqué chez M. Soisson, quelles que soient par ailleurs les qualités du ministre de l'agriculture. Il n'y a que la presse parisienne à n'avoir pas encore compris ce qu'est uniquement la crise agricole qui explique le non à Maastricht de l'ensemble du monde rural.

**M. Georges Chavanes.** Bien sûr !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Je rappelle que 40 p. 100 des personnes âgées et 25 p. 100 des ouvriers habitent en milieu rural. Ce ne sont pas nos pauvres 800 000 agriculteurs qui expliquent l'ampleur de la réticence.

On fait de l'aménagement rural au ministère de l'agriculture et on s'occupe de la ville chez le Premier ministre. Quant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dépendiez auparavant du Premier ministre, et votre action était donc horizontale, ainsi que nous l'avions réclamé sur tous les bancs, et vous vous dépendez maintenant, comme M. Chéreau auparavant, du ministre de l'industrie.

**M. Michel Giraud.** Vous avez tout à fait raison !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Honnêtement, tout cela n'est pas convenable ! Je ferai donc une proposition, qui s'adresse au Gouvernement d'aujourd'hui comme à ceux de demain.

**M. Georges Chavanes.** Bien sûr !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Il faut, dans ce pays, casser le ministère de l'intérieur ! Il faut un ministère de la sécurité publique s'occupant de la police, des pompiers, etc., et un grand ministère des collectivités locales, du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. Georges Chavanes.** Très bien !

**M. Michel Giraud.** Excellent !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Cela fait trois ans que je développe cette thèse au sein du CNERP. J'ai beau être député de la majorité, je n'ai toujours pas été entendu. Je le répète donc à nouveau, et pas pour me livrer à un exercice de style.

Aujourd'hui, la DGCL regarde ce qui se passe dans chaque commune, dans chaque département, dans chaque région, elle répartit les dotations globales de fonctionnement et les dotations globales d'équipement entre les collectivités locales. Parallèlement, les préfets dialoguent avec les présidents de région pour mettre au point les contrats de plan Etat-région. La cohérence de l'ensemble est relativement forte mais le système est vertical et la France continue d'être organisée selon le mode administratif jacobin alors que nous avons voté la décentralisation.

Nous devons faire passer le message auprès des instances nationales. La politique d'aménagement du territoire ne se juge qu'au terme de dix ans : il faut donc procéder une fois pour toutes à une véritable réforme institutionnelle.

En 1990, lors du débat sur l'aménagement du territoire, nous avions proposé de réformer le Conseil national d'aménagement du territoire en prévoyant un droit de saisine des collectivités territoriales car les régions, par exemple, ont le droit de demander qu'un sujet particulier soit étudié par cette instance. Sinon, ce conseil ne sert à rien. Nous voulons au contraire qu'il permette de développer le partenariat.

En second lieu, j'insiste sur le fait que la péréquation financière n'est pas à la hauteur des enjeux.

**M. Georges Chavanes.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Bien entendu, j'ai voté la dotation de développement rural : 300 millions en 1992, 600 millions en 1993, un milliard de francs en 1994.

Mais c'est très marginal par rapport à ce que prévoyait l'amendement Juppé, qui instituait une péréquation de la taxe professionnelle. Je crois qu'on pourrait reprendre cet amendement et l'appliquer au secteur rural. La bagatelle de 7 milliards de francs est en jeu ! Cela mériterait une discussion au sein de notre assemblée.

**M. Georges Chavanes.** C'est le montant de la subvention accordée aux transports parisiens !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Nous avons fait une proposition avec certains de nos collègues de l'UDF, de l'UDC, et probablement aussi du RPR - nous étions très partagés sur ce point - relative à la taxe sur les locaux à usage de bureaux en Ile-de-France.

Il est normal que le contrat Etat-région soit honoré et qu'une part du produit de cette taxe soit affectée à la modernisation des réseaux de transports en région parisienne. Mais une partie de cette richesse extraordinaire procurée par la capitale doit bénéficier, en vertu des principes de l'aménagement du territoire et de la péréquation financière, aux villes moyennes, aux métropoles régionales, afin de permettre une redynamisation de leur tissu. On pourrait dresser une longue liste de propositions mais l'exploration de cette piste de travail devrait permettre de définir un nouvel aménagement du territoire.

En troisième lieu, il faut favoriser l'articulation entre les zones urbaines et les zones rurales.

Sur ce point, il faut parler clair. Si un effort important n'est pas fait en ce sens, nous n'en sortirons pas vivants ! Sans faire de démagogie, il faut cependant reconnaître que le secteur rural ne va pas bien du tout : les problèmes agricoles sont réels et nous ne savons pas combien de paysans la PAC, telle qu'elle se dessine, permettra de maintenir.

Mais le phénomène fondamental est la dilatation de l'espace urbain, qui se développe en France à l'américaine. Il faut y faire très attention ! Cela signifie que le secteur rural doit être conscient qu'il remplit désormais une fonction résidentielle. Ainsi, lors du dernier recensement, on a constaté une augmentation sensible de la population des communes de moins de 2 000 habitants.

Le secteur rural « profond » n'est pas le seul à être affecté par cette évolution. Les villes-centres perdent des habitants et le territoire urbain se dilate, les habitants des villes allant résider vingt ou trente kilomètres plus loin. Le phénomène frappe les villes de 30 000 habitants, et même celles de 8 000 ou 10 000 habitants.

On commence donc à construire n'importe où, n'importe comment, sans aucune péréquation entre secteur urbain et secteur rural, sans que le transfert soit organisé consciemment.

La nouvelle fonction résidentielle du secteur rural est fondamentale, mais elle n'est pas prise en compte, aujourd'hui, dans l'aménagement du territoire. Qui va payer, par exemple, une base de loisirs construite en milieu rural mais destinée en fait aux personnes qui travaillent en milieu urbain, qui effectuent chaque jour cinquante, soixante-dix ou cent kilomètres et vivent deux jours et bientôt trois, avec la diminution du temps de travail, à la campagne ? Il faut pouvoir intégrer cette évolution dans une véritable politique.

Quatrièmement, il faut poursuivre la politique de localisation des activités. Au GEM « espace rural », où j'ai travaillé avec mon collègue Chavanes, nous avons présenté des propositions, et je regrette que le Gouvernement ne tienne jamais compte de notre avis.

**M. Georges Chavanes.** Oui, quel dommage !

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur spécial.** Nos propositions étaient pourtant intéressantes. Elles visaient par exemple à inciter les entreprises à s'installer en zone 5b - afin qu'il n'y ait pas de problème au niveau européen - en exonérant de 50 p. 100 des charges patronales toute entreprise quittant le « grand urbain » et s'installant dans le secteur rural.

Nous avions soutenu cette proposition faite par M. Chavanes. Elle est tout à fait correcte puisque le solde de l'opération pour l'Etat serait égal à zéro, le poids de l'exonération étant payé par les entreprises - de services et autres - qui se développent dans le « grand urbain », dont les charges patronales augmenteraient de moins de 1 p. 100. Cela permettrait de procéder à un rééquilibrage volontariste du territoire.

Il convient enfin de lutter contre la satellisation du territoire français par l'Île-de-France.

J'ai réclamé à cor et à cris, il y a quelques années, un Livre blanc sur le grand bassin parisien, lorsque j'ai constaté que le schéma d'aménagement de l'Île-de-France ne tenait pas compte de tout ce qu'il y avait autour. Une étude a été réalisée par la DATAR ; elle est intéressante, mais seul le scénario 3 est tout juste acceptable,...

**M. Michel Giraud.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur spécial.** ... les autres scénarios étant dramatiques pour le territoire français.

Mais, là aussi, il faut être très honnête.

La décentralisation implique une bonne articulation entre les collectivités territoriales, dont certaines ne veulent pas négocier avec l'Etat, ce qui est logique, car les régions, en particulier, recherchent une légitimité accrue de leur pouvoir. Cette articulation est nécessaire car, à défaut, l'Etat péréquateur, l'Etat aménageur ne pourra agir.

Nous devons être très attentifs à la situation des régions périphériques à l'Île-de-France, qui sont confrontées à un phénomène de satellisation puissant, qu'il s'agisse de l'Eure-et-Loir, de l'Eure, du Sud de l'Oise et de l'Aisne, pour ne citer que ces exemples.

Des villes comme Reims, Rouen, Orléans, Tours et Amiens vont pouvoir jouer un rôle moteur et doivent voir leur situation consolidée par l'Etat. Mais le phénomène de satellisation ne concerne pas que le grand bassin parisien, il s'étend au reste du territoire français. Il ne faut pas que Paris et son agglomération empêchent des villes à vocation européenne

comme Lille, Strasbourg, Marseille, Toulouse et Montpellier de se développer. Au total, une dizaine de villes françaises sont concernées.

Bref, le Gouvernement doit être en mesure de réorienter la politique d'aménagement du territoire. Celle-ci n'est pas mauvaise mais, depuis une dizaine d'années, depuis la décentralisation, les gouvernements, de gauche comme de droite, ont été très déficients. Nous n'avons pas été assez ambitieux dans la définition de la politique d'aménagement du territoire. Le territoire français est en train de craquer. Les villes à vocation européenne et le « grand urbain » vont bien, même s'ils sont frappés par la crise urbaine. Par contre, une part importante du territoire français est en train de se dégrader, qu'il s'agisse des zones de conversion industrielle ou des villes moyennes et des petites villes situées dans le secteur rural.

En conclusion, la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire. Il convient cependant que le Gouvernement prenne véritablement en compte le travail qui a été effectué par l'Assemblée nationale depuis quelques années et les propositions qui ont été faites par les députés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Coussain.

**M. Yves Coussain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes bien conscients que l'aménagement du territoire national ne se limite pas aux crédits que nous examinons ce matin.

L'an dernier, M. Delebarre, votre ministre de rattachement, s'était engagé à ce qu'un « jaune » budgétaire récapitulant les différentes interventions en la matière nous éclaire sur l'effort réel de l'Etat pour aménager notre territoire national et paraisse dans des délais compatibles avec l'examen du projet de budget. Est-ce l'indigence de cet effort ou la difficulté de la tâche ? Toujours est-il que nous n'avons pas ce document, qui aurait pourtant été bien utile pour suivre les « balades » de votre département ministériel.

En effet, il y a un an, vous étiez rattaché au ministère de la ville. Avec l'arrivée de M. Bérégovoy à Matignon, en avril, vous avez été placé sous l'autorité du Premier ministre et, là, nous étions satisfaits, l'espoir naissait. L'autorité du Premier ministre n'est-elle pas nécessaire pour rendre les arbitrages et les faire respecter ? C'est ce que nous disions et ce que vous pensiez aussi. Mais, il y a deux mois, à l'occasion d'un minitemanement ministériel, vous avez été rattaché au ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

Ces voyages nous rendent perplexes ! Vous êtes, si je puis dire, un spécialiste du grand écart ! Etes-vous très convoité ou, au contraire, seriez-vous trop encombrant ? (*Sourires.*) L'aménagement du territoire est-il une préoccupation si mineure qu'il ne serve qu'à compléter le titre d'un ministre ? Peut-être nous répondrez-vous sur ce point.

Pour ajouter à la confusion, la présidence du comité de gestion du FIDAR, l'un de vos principaux outils, incombe maintenant au ministre de l'agriculture et du développement rural, ce qui se conçoit mais contribue encore à émettre l'aménagement du territoire.

Cette année, vos crédits ont fait l'objet de deux « bleus », parus à douze jours d'intervalle.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** C'est la marque de mon efficacité !

**M. Michel Giraud.** C'est du grand écart !

**M. Yves Coussain.** Plutôt, peut-être, la conséquence de la ratification du traité de Maastricht, qui a montré de façon évidente l'éclatement du pays et l'exaspération des régions en difficulté.

Un effort a été fait entre ces deux « bleus » mais il est insuffisant puisque la commission de la production et des échanges a émis un avis défavorable à l'adoption de vos crédits et que vous espérez, comme cela s'est produit les années précédentes, un abondement en cours de discussion, quitte à ce qu'il soit procédé comme ces dernières années à des annulations ou à des gels de crédits.

Les colloques, les assises, les symposiums, les discours généraux, les états généraux, les missions se succèdent, mais il n'y a toujours pas de politique d'aménagement du territoire.

Examinons votre budget. Globalement, les autorisations de programme augmentent, mais les crédits de paiement ne s'élèvent qu'à 1 860 millions de francs. C'est très peu comparé au montant de certaines dotations spécifiques à l'Ile-de-France, comme le concours de l'Etat au fonctionnement des transports collectifs en Ile-de-France, qui s'élève à 4 841 millions de francs - presque trois fois plus que votre budget -, ou au fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France, qui atteint 1 360 millions de francs.

Quant aux principaux fonds d'aménagement, ils sont tous en augmentation sensible en autorisations de programme, mais enregistrent une baisse non moins sensible des crédits de paiement : moins 3,3 p. 100 pour la PAT, moins 12,8 p. 100 pour le FIDAR et moins 10 p. 100 pour le FIAT.

Ces fonds ont, c'est vrai, une gestion souple et c'est bien. L'an dernier, environ 75 p. 100 des crédits avaient fait l'objet de décisions d'attribution au cours des trois premiers mois de l'année, voire avant les élections régionales et cantonales. Ferez-vous preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, de la même diligence cette année, avant le 21 mars ?

**M. Georges Chavanes.** Evidemment, il y a des élections !

**M. Yves Coussain.** Dans cette panoplie de fonds, seule l'aide à l'investissement industriel en zone rurale - l'AIIZR - progresse : 1993 sera l'année de son réel démarrage après les lenteurs de son lancement en 1992. Mais le seuil fixé pour obtenir cette aide, trente emplois, est bien trop élevé. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, l'implantation des entreprises en milieu rural est difficile et ces dernières atteignent rarement cette dimension. Il faut absolument ramener ce seuil à dix emplois pour que l'aide soit opérante.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas avec ce budget que nous pouvons espérer renverser la tendance naturelle à la concentration des activités, et donc des hommes, dans quelques grands bassins. Ce n'est pas avec un tel budget que nous pouvons espérer amorcer le rééquilibrage du territoire national entre un bassin Parisien qui s'asphyxie et des espaces ruraux qui se vident.

Mais il y a pire que la faiblesse de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat : ce sont les actions des ministères que vous êtes censé coordonner. En matière de transports et d'infrastructure de communication, il n'est question que d'autoroutes et de TGV, dont la réalisation est d'ailleurs beaucoup plus lente qu'on ne l'avait prévu au départ. Les routes nationales et le réseau ferroviaire secondaire ne sont ni modernisés ni entretenus. J'en veux pour preuve, dans mon département, le Cantal, que vous connaissez un peu, la route nationale 122 qui, sur certaines portions, ressemble plus à une voie communale qu'à une voie nationale. De plus, on y ferme sans concertation préalable les lignes de chemin de fer.

Quant au service public, seule la rentabilité financière compte et, en son nom, on ferme les bureaux de poste, les écoles, les perceptions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la situation est grave dans nos départements ruraux et nos villes moyennes n'arrivent même plus à maintenir leurs équipes sportives, qu'il s'agisse de rugby ou de football, tellement le tissu économique est faible. Nous avons besoin d'une ambition forte pour le territoire français et d'une loi-cadre pour en tracer l'avenir. Les territoires de notre pays sont différents et inégaux. Il faut une politique différenciée pour assurer leur équilibre.

Une des missions essentielles de l'Etat est d'assurer la cohésion sociale et géographique du pays, n'est-ce pas ? Les événements et consultations qui se succèdent montrent, au contraire, un pays éclaté. L'éclatement de notre territoire, l'écart qui se creuse entre les régions, la concentration des activités et des hommes et des femmes dans quelques grandes métropoles qui étouffent sont un des plus lourds échecs de douze ans de socialisme.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas en vous défaussant par le haut vers l'Europe, dont les interventions régionales sont importantes, ou par le bas vers les régions, dont les moyens sont trop inégaux, que vous parviendrez à une répartition harmonieuse des activités. Ce n'est pas non plus votre budget qui le permettra. M. Balligand disait qu'un bon budget ne faisait pas une bonne politique d'aménagement du territoire. J'ajouterai qu'un mauvais budget fait encore moins une bonne politique d'aménagement du territoire.

**M. André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Oh !

**M. Yves Coussain.** Une réforme institutionnelle ne suffirait pas non plus. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, une véritable volonté et une cohérence des moyens. Ce n'est pas dans votre budget que nous les trouvons. Nous voterons contre. Dommage !

**M. Michel Giraud et M. Georges Chavanes.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Je vais vous expliquer !

**M. le président.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, raisonnablement vous pouvez envisager d'organiser votre emploi du temps pour revenir samedi dans la nuit.

Jusqu'à présent, aucun des orateurs - rapporteur ou simple intervenant - n'a respecté son temps de parole. Nous n'arriverons pas à terminer ce matin l'examen de ce budget. Alors, prenez donc vos dispositions ! (*Murmures sur divers bancs.*)

La parole est à M. Michel Dinet.

**M. Michel Dinet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais préparé un discours « classique » si je puis dire, mais après vos propos je préfère m'efforcer de vous donner l'avis de notre groupe sur ce budget le plus rapidement possible.

Cet avis sera favorable - là, aucune surprise. M. Balligand l'a déjà annoncé. Travaillant avec M. Coussain, et avec M. Chavanes, il y a peu de temps dans le cadre d'une mission, nous demandions ensemble le doublement, en trois ans, des crédits de l'aménagement du territoire.

**M. Georges Chavanes.** Et, en fait, ce n'est pas une question de crédits !

**M. Michel Dinet.** En effet, ce n'est pas uniquement une question de crédits, mais les hausses de crédits sont importantes.

Si vous n'avez aucune raison d'être surpris de l'avis du groupe, exprimé ici sans aucun état d'âme, je tiens à vous dire que les avis émis au nom de l'opposition ne m'ont pas surpris non plus. Toutefois, j'ai trouvé que le ton employé était très sévère vraiment pour notre secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire qui, à mon sens, s'est bien battu pour défendre son budget. Pas de surprise donc : c'est ce qu'on appelle le jeu du fonctionnement de l'opposition et de la majorité. Que l'on veuille bien reconnaître d'ailleurs que nous ne faisons pas œuvre d'innovation dans ce domaine au fil des ans.

La preuve que vous vous êtes bien battu, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que tout le monde découvre, ou redécouvre, l'importance de l'aménagement du territoire, même si cette prise de conscience - ou reprise - a été longue à venir, et sur tous les bancs de cette assemblée d'ailleurs. On redécouvre son importance parce que cet aménagement est facteur de cohésion sociale et de démocratie, parce qu'il permet d'aménager le territoire - ou les territoires.

Aménagement du territoire ? Je reprendrai à cet égard une formule qui ne m'appartient pas. Plutôt que d'aménager le territoire, il s'agit peut-être, aujourd'hui, de « ménager » les territoires. Les orateurs qui m'ont précédé ont analysé des progressions des crédits, je n'y reviendrai pas, car ce n'est pas l'essentiel de mon intervention.

Je pourrais ajouter que le budget pourra peut-être être amélioré, mais cela relève de notre travail de parlementaire. Le débat me permettra de développer ce point par le jeu des questions-réponses, encore que nous ne soyons pas assez nombreux pour que la discussion soit vraiment passionnante.

J'arrête là l'exposé de cette partie formelle sur laquelle, je le répète, à l'approche des élections, les avis exprimés rejoignent nécessairement les clivages classiques entre les différentes tendances de l'Assemblée nationale. Permettez-moi plutôt d'adresser un simple appel à la réflexion collective et à l'humilité.

Préparant mon intervention, j'ai relevé, dans la presse régionale de ce matin, le titre suivant : « Banlieues : la chirurgie lourde. » Il était question, dans l'article, d'une intervention de M. François Loncle, de son travail en faveur des villes, un travail que personne ici ne saurait contester puisqu'il s'agit de corriger, à coups de milliards, les conséquences d'une politique dont nous aurons l'humilité de reconnaître que nous sommes tous responsables dans la



mesure où elle est due aux conceptions d'une certaine époque à l'égard d'une concentration urbaine qui n'a fait que s'amplifier depuis.

Parce qu'il me restait un peu de temps, j'ai continué la lecture de ce quotidien régional ; et j'ai lu : « SNCF : le budget déraile. » Après trois années d'équilibre, le rail bascule à nouveau dans le rouge avec une perte prévisible de 2,475 milliards en 1992. Evidemment, je ne vais pas m'engager maintenant dans un débat sur la SNCF. Cependant, poursuivant ma lecture, je m'aperçois que, alors que le directeur parle de « contrat de service public pour l'aménagement du territoire » - encore faudrait-il en discuter les modalités - son encadrement pense que : « La SNCF n'est pas la gardienne de l'aménagement du territoire », qu'« il n'y a pas de raison que le chemin de fer soit le dernier à quitter un pays déjà déserté par le percepteur, le curé et l'instituteur ! »

Cette opinion rejoint l'intervention que je viens d'entendre sur le rôle des grandes entreprises publiques et des grandes entreprises privées. Quoi qu'il en soit, je souhaiterais que nous fassions d'abord amende honorable. A cet égard, je me réjouis de la présence de M. Chavanes et de M. Coussain. Lorsque je présidais une mission sur l'aménagement du territoire, nous avons préparé ensemble un rapport qui a permis d'ouvrir le débat de 1990 - le précédent avait eu lieu il y a trente ans.

**M. Georges Chavanes.** C'est resté lettre morte !

**M. Michel Dinet.** Je parle de faire amende honorable, qu'est-ce à dire ? En fait, j'ai le sentiment que collectivement nous avons bien travaillé, mais la lecture de notre rapport, adopté à l'unanimité, ainsi que des comptes rendus du débat de 1990, me donne à penser que nous ne sommes pas allés suffisamment loin.

**M. Georges Chavanes.** Certes !

**M. Michel Dinet.** Nous ne nous sommes pas donné suffisamment de temps pour réfléchir ensemble au travail complémentaire qui permettrait de passer du constat contenu dans notre rapport à la formulation de véritables propositions, qui constituerait un acte de société - mieux vaut cela que de se limiter à un saupoudrage de petites décisions successives.

Au fil du temps la politique d'aménagement du territoire a connu des évolutions, j'en prends acte. De même, je reconnais la politique audacieuse menée par M. Guichard. Je pense à sa volonté de rééquilibrage entre Paris et le « désert français ». Néanmoins, nous étions alors en période de croissance. Maintenant, il en va autrement. Quand il n'y a plus guère d'avoine dans l'écurie, les chevaux se battent ! Mais laissons pour l'instant les chevaux, nous en parlerons tout à l'heure ! (*Sourires.*)

Depuis M. Guichard, nous avons vécu une terrible période de crise économique qui a exigé une réorientation de la politique d'aménagement du territoire vers la reconversion des zones en difficulté. Pour cela, il fallait des moyens, et le travail n'est pas encore achevé, notamment, dans plusieurs domaines - sidérurgique, textile ou militaire, et je pourrais en citer d'autres.

Enfin, la décentralisation est intervenue - M. Balligand vient d'en parler. C'est alors que nous n'avons pas bien su trouver l'articulation entre une politique nationale d'aménagement du territoire et les responsabilités des différents acteurs - je pense aux collectivités locales. Responsables départementaux, régionaux souvent, nous savons fort bien voir la paille dans l'œil de l'Etat, mais pas toujours la poutre dans celui des régions. (*Sourires.*) Combien de déséquilibres ne voyons-nous pas entre les métropoles régionales et leur capacité à déclencher un dynamisme d'aménagement du territoire dans leur propre région ?

Une parenthèse - c'est le mot qui convient ! - à ce sujet. Je ne me la serais pas permise si vous n'aviez pas été aussi agressif, monsieur Coussain. Reconnaissez que les années 1986-1987 n'ont pas été d'un dynamisme extraordinaire en matière d'aménagement du territoire ! Demandez donc à M. Madelin ! De plus, la politique agricole commune nous oblige aujourd'hui à nous poser un certain nombre de questions avant de pouvoir continuer notre travail.

La constante, dans tout cela, c'est le déséquilibre entre, d'une part, l'Île-de-France et un certain nombre de grandes métropoles, d'autre part, le reste du territoire dont certaines

parties sont en crise, comme l'a expliqué M. Balligand, dans un ouvrage qu'il a signé récemment. Nous devons faire ensemble l'autocritique de ce déséquilibre. A ce propos, je pense sincèrement - comme d'autres d'ailleurs, même s'ils siègent sur les bancs d'autres groupes - que ce fut une erreur de notre majorité que d'avoir proposé - et une erreur de l'Assemblée que d'avoir adopté - la suppression de certaines taxes sur les bureaux de Paris-Île-de-France.

Alors soit, les crédits augmentent mais, on l'a dit, les crédits de ce budget ne suffisent pas, à eux seuls, à faire une politique d'aménagement du territoire. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez bien que cet aménagement ne dépend pas uniquement du vote de votre budget, qu'il ne se limite pas à cet aspect arithmétique. Transports, infrastructures, politique agricole, université, recherche, service public, tous ces domaines font partie de l'aménagement du territoire.

De nombreux rapports paraissent, publiés par le groupe d'études et de réflexion interrégionale, le comité de décentralisation, le comité mis en place en matière d'aménagement du territoire. Je pense aussi aux travaux de la DATAR s'agissant des services publics en zone rurale.

Mais, reconnaissons-le collectivement, ces travaux nous ne savons ni les lire ni les mettre en application dans le cadre d'une réflexion globale. C'est là notre problème en matière de définition d'une politique d'aménagement du territoire.

La question est la suivante, et M. Voisard la pose fort bien au sein du GERI : quelle société voulons-nous ? Concentration, au nom de l'efficacité économique dans le cadre européen, nous dit-on ! Civilisation urbaine incontournable ! La civilisation sera demain urbaine, soutient-on.

Je vais vous livrer une citation de Mirabeau. Je vous prie de m'en excuser car elle est très imagée et même un peu violente dans le cadre du débat qui est le nôtre.

**M. Michel Giraud.** « Nous ne sortirons que par la force des baïonnettes ? » (*Rires.*)

**M. Michel Dinet.** Non, pas celle-là. Nous ne sortirons pas par la force des baïonnettes ! (*Rires.*)

La formule de Mirabeau est forte : « Les hommes, c'est comme les pommes, quand on les entasse, elles pourrissent. »

**M. Michel Giraud.** Oui, tout en nuances !

**M. Michel Dinet.** Ecoutez, moi je suis quelqu'un qui vient de sa province, et qui a toujours l'impression d'avoir gardé ses bottes quand il monte dans le métro. Je le prends toutes les semaines et, chaque fois, je constate que dans le métro les gens courent, qu'ils grimpent en courant les escaliers mécaniques, qu'ils se « bourrent » dans les wagons. Et, comble du comble pour moi qui ai plutôt le sens du contact, ils ne s'adressent jamais un mot de tout le voyage ! Est-ce cela que l'on appelle le « bien-vivre » ? Certes, dans certains quartiers on vit bien, mais globalement qu'en est-il ? Les déséquilibres dont je parle conduisent à des « mal-vivre », des « mal-vivre » urbains et des « mal-vivre » ruraux.

**M. David Bohbot.** Tout à fait !

**M. Michel Dinet.** A la limite, je me demande même si la « réussite urbaine », telle qu'on nous la présente, vaut mieux que l'« échec rural » !

Alors quoi ? Diriger, orienter, ou laisser faire ? Ou accompagner et corriger simplement à la marge ? Corriger ou prévenir ?

Cela nous renvoie à la question qui figurait dans notre rapport : que penser d'un observatoire des coûts qui essaierait de déterminer l'économie réalisée sur un service qui disparaît ? Une économie de ce genre peut induire des conséquences très onéreuses en correctifs ultérieurs, des conséquences plus chères que l'économie initiale. On arrive à ces milliards dont je parlais, déversés dans une politique de la ville, une politique devenue nécessaire, je le répète, si nous voulons éviter que ne se renouvellent certaines explosions - car rien n'est sans doute terminé dans ce domaine.

**M. Georges Chavanes.** Il est grand temps !

**M. Michel Dinet.** Les différents acteurs ont aussi un rôle important à jouer. Un travail a déjà été accompli à l'Assemblée nationale. Je pense à la dotation de solidarité urbaine, à

la dotation de développement rural dans le cadre de l'intercommunalité, et à toutes les dispositions prises, l'année dernière, en matière de dotation globale de fonctionnement et qui figureront dans le projet de loi de finances pour 1993.

Je tiens toutefois à bien préciser que l'aménagement du territoire dépend de la bonne rencontre entre une politique de l'Etat venant du haut et une politique horizontale issue du bas, de ce que j'appelle le développement local. Nous avons à redéfinir le rôle de chaque acteur. Dans le cadre de la prochaine vague des contrats de plan Etat-régions, le secrétaire d'Etat est attaché à conduire sur ce point une réflexion importante sur la forme et sur le fond, que ce soit dans le secteur tertiaire, le public ou le privé. Mais l'Etat ne peut se désengager des problèmes de localisation d'activité : et un travail en ce sens a déjà été entrepris.

Vous connaissez le montant des primes d'aménagement du territoire et des AIZR - vous avouerez franchement qu'on pourrait trouver une formulation plus communicative : il s'agit des aides à l'investissement industriel en zone rurale !

Ce budget offre les moyens, d'une part, de localiser de gros projets internationalement mobiles, d'autre part, de mener à bien en milieu rural dans le cadre d'une intercommunalité bien comprise, des projets de développement. Mais il reste le problème du zonage et, compte tenu de la difficulté de la négociation qu'engendrerait la définition au niveau européen, personne n'a le courage de s'y attaquer.

Du coup, depuis dix ans qu'a été établi le classement en zones fragiles ou en zones à aider, alors que certaines régions qui ont moins de difficultés bénéficient des aides correspondantes, d'autres, qui traversent une crise, qui sont confrontées à des problèmes de redéploiement ou de reconversion, ne bénéficient pas de ces aides. Mais quel département serait prêt à dire ici qu'il a obtenu des aides non négligeables mais que, au nom de la solidarité, il est prêt à « passer la main » à un autre département plus pauvre ou plus en difficulté ? Je vous le demande, et je lance un appel à candidature !

L'Etat a lui aussi un rôle important à jouer en ce qui concerne les infrastructures. Je ne reviendrai pas sur les débats qui se sont déroulés sur ce thème, vous renvoyant au rapport de mon collègue Le Déaut. Je pense, par exemple, au TGV, et plus particulièrement - chauvinisme oblige ! - au TGV Est, mais aussi à l'équilibre entre le fer et la route.

Avons-nous bien engagé ce débat ? La réflexion a été menée autour du préfet Carrère dans ce domaine. Quelles seront ses conclusions ? Allons-nous continuer à doubler, à tripler, à quadrupler les autoroutes ou allons-nous trouver une bonne connexion entre les différentes possibilités de transport, fluviaux, routiers ou ferroviaires ? C'est un véritable problème.

Je parlais tout à l'heure des infrastructures routières. Rappelons-nous les promesses qui avaient été faites ici même concernant l'autoroute A4 et la mise à quatre voies de la RN 4 au profit du Lunévillois, zone particulièrement en crise que le ministre a visitée personnellement. Eh bien, cette mise à quatre voies n'est toujours pas achevée, monsieur le secrétaire d'Etat ! Vous avez vu sur le terrain les difficultés de cette région, on vous les a exposées - en particulier mon collègue Reiner, au nom duquel je m'exprime également -, vous avez entendu. Comment, dès lors, pourrions-nous comprendre cette volonté de reconcentrer en région parisienne une unité lunévilloise de Thomson, au moment où l'on parle de délocalisations ? Il y a là un problème politique sur lequel nous devons travailler.

J'ai envie aussi de parler des autres grandes entreprises. Considérons la SNCF. Quand je lis l'article dont je vous parlais, la réaction des cadres à l'abandon des lignes qui ne sont plus rentables, comment ne pas penser aux exigences de l'aménagement du territoire ? Il y a une manière moins paresseuse d'agir que de couper les branches qui ne sont plus rentables : c'est de réfléchir dans certains lieux à la modernisation des matériels et des voies utilisés. Des expériences ont été tentées en Bretagne, en Suisse. Nous pouvons moderniser ce mode de transport, et peut-être que certains laisseraient leur voiture pour monter dans un train qui offre le même confort un train joliment décoré, confortable, débarrassé des odeurs de la micheline que nous prenions il y a vingt-cinq ou trente ans, quand nous faisons nos études - chez nous, on l'appelle la micheline mais peut-être cela s'appelle-t-il autrement chez vous ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Non, C'est pareil !

**M. Michel Dinet.** L'Etat a des responsabilités dans ce domaine, disais-je.

Lors de la discussion du budget de l'agriculture, nous avons parlé des mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC et de la politique des biocarburants. J'ose espérer que les efforts que nous avons déployés pour que le texte correspondant soit inscrit à l'Assemblée nationale au cours de cette session ne seront pas vains, car en matière aussi bien de développement économique que d'aménagement du territoire, ce sont là des questions majeures.

Je pourrais aller plus loin dans mon propos mais je ne veux pas, car je me demande si je n'ai pas déjà dépassé mon temps de parole, monsieur le président - mais je ne le crois pas !

Je me résume : clarification des dotations nationales, réforme de la fiscalité, discussion de cette question à l'Association des maires de France dont le président - jusqu'au prochain congrès ! (Sourires) - est présent dans l'hémicycle. Discutons-en entre maires. Moi, j'aimerais bien entendre un certain nombre de témoins, mais de grandes villes, de grandes métropoles qui discutent sur l'aménagement du territoire français et sur les zones rurales, nous dire ce qu'ils sont prêts à proposer au comité des finances locales, à l'Etat, à la représentation nationale, en vue d'une péréquation des ressources et d'une répartition plus juste des dotations d'Etat entre les différentes collectivités ! Je parlais tout à l'heure de « la poutre dans l'œil du voisin »...

Je conclurai sur la rencontre avec le développement local, son accompagnement. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est une de mes préoccupations importantes. Pour une raison d'efficacité, pour une raison d'éthique.

Efficacité. Je ne parle pas du développement local babacool, post-soixante-huitard. Vous avez pu, les uns et les autres, voir sur le terrain que le développement local réussissait à condition qu'il s'appuie sur une intercommunalité forte. La loi le permet. Cela a l'air bien parti, si tant est que la discussion sur l'élaboration du schéma continue de se dérouler seraiement et que, ensuite, volontairement, les communes se regroupent pour porter des projets de développement globaux.

Mais je ne parle pas uniquement des zones en crise parce que, pour moi, le développement local ne consiste pas uniquement à rétablir un peu de calme ou à « mettre un peu de plâtre » dans les régions trop désertifiées ou en reconversion difficile. C'est aussi le fruit d'un bon contrat de plan Etat-région, à l'élaboration duquel doivent être associés les niveaux infrarégionaux. C'est enfin la mise en mouvement de toutes les zones de notre territoire au service du développement régional et national - et je n'ai jamais confondu développement local et localisme.

La contractualisation et la discussion avec la région doivent nous permettre de répondre à nos préoccupations locales en les confrontant au plan régional et au plan national. Cette imagination, elle est en marche. Cette capacité à inventer, elle est en marche. Et aussi cette capacité à mettre au travail les partenaires autour d'une table pour discuter de leurs projets de développement.

C'est pourquoi je regrette que, dans la loi sur l'administration territoriale de la République, n'ait pas été adoptée la proposition formulée par certains d'entre nous de mettre en place, à côté des structures d'élus, des comités de pays regroupant les partenaires et discutant avec eux pour élaborer le projet de développement. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Voilà pour l'efficacité. L'éthique, maintenant. Dans cette mutation internationale considérable que nous vivons au cours des dernières années, les territoires craquent. Le citoyen ne trouve pas ses points de repère. Il faut lui rendre son territoire. L'habitant d'une commune ne se contente plus de voter pour ses responsables et les sanctionner lors des élections. Il veut participer, discuter des décisions le concernant.

C'est à ce prix que la notion de citoyenneté, à laquelle je tiens énormément, retrouvera sa plénitude. La participation des citoyens à des projets de développement bien compris, bien conçus, une participation soutenue par le sentiment d'une solidarité d'Etat assumant ses responsabilités soit direc-

tement, soit par le biais des contrats de plan Etat-région, est un élément extrêmement important auquel nous devons tous réfléchir, avec humilité, mais aussi avec courage. Cela ne sera pas facile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Monsieur le secrétaire d'Etat, voici deux ans, votre prédécesseur, Jacques Chérèque, encouragé par le Premier ministre de l'époque, annonçait : « L'aménagement du territoire, le grand retour ! ». Après dix ans de léthargie - un peu plus, je vous l'accorde !... - le Gouvernement semblait enfin exprimer une volonté politique d'organisation équilibrée du territoire.

Mais les « sept grands chantiers » destinés à relever les « cinq défis majeurs » de l'espace français se sont réduits progressivement en un plan de délocalisations, lui-même embryonnaire et mal engagé, en dépit des effets d'annonce successifs de l'an dernier. Après le flux, le reflux, vient de dire Jean-Pierre Kucheida.

En cette fin 1992, les problèmes demeurent avec d'autant plus d'intensité que la crise économique persistante les aggrave et que l'évolution de notre société exige de nous des réponses urgentes.

L'ouverture de l'Europe, à l'Ouest comme à l'Est, les nouvelles et mouvantes règles du jeu de la compétitivité internationale, l'essor des communications, matérielles ou immatérielles, conduisent à structurer au plus vite le territoire national de façon qu'il soit fortement lié - physiquement et économiquement - à ses voisins européens, proches ou lointains.

C'est dans cet esprit qu'à plusieurs reprises, et notamment dans le cadre du débat que nous avons eu sur l'aménagement du territoire, j'ai proposé que l'organisation de l'espace français se fasse autour de grands bassins de solidarité regroupant plusieurs régions, bassins reliés entre eux et à l'Europe par trois axes de développement Nord-Sud et deux axes Ouest-Est.

Je ne reviendrai pas sur ces propositions. Plus encore qu'hier, elles me semblent d'actualité si l'on veut que les flux économiques positifs - de personnes, de marchandises, de richesses, d'informations - irriguent la plus grande partie du pays.

Mais notre vision de l'aménagement ne peut se limiter à ne considérer que ces flux. Il faut aussi savoir se poser et regarder ce qui fait la valeur de la nation française : ses racines.

C'est aussi bien dans le quartier de la grande ville que dans la petite commune rurale que s'enracine le citoyen. C'est là que se constituent les communautés et que se vivent les solidarités. C'est là que chacun d'entre nous puise, au-delà des grands courants qui traversent le monde, la certitude de participer à une histoire nationale. Un quartier qui ressemble à un village, un village qui ne soit pas le bout du monde, telles sont les aspirations profondes des Français. Permettez-moi de considérer comme essentielle la prise en compte de la spécificité française. Notre politique d'aménagement doit s'attacher à valoriser les atouts que possède chacune de nos régions dont la diversité et la qualité de l'espace sont uniques en Europe. Telle est notre différence, telle doit être notre force.

Racines, solidarité, diversité, des notions vieilles comme la terre qui refont surface aujourd'hui avec une terrible acuité. A mes yeux, deux axes prioritaires de réflexion et d'action s'imposent pour répondre à ces besoins, à ces attentes : valoriser la ruralité et soigner le mal des banlieues.

Valoriser la ruralité, c'est maintenir la campagne vivante, non pas en se gargarisant de discours réducteurs où les agriculteurs apparaissent comme les jardiniers de la nature ou les gardiens des terroirs menacés. Les agriculteurs, comme tous les agents économiques, créent de la valeur ajoutée. Ils représentent une force économique qu'il faut favoriser.

Cela suppose une vigoureuse politique d'exploitation qui élargisse le champ de la demande alimentaire, l'augmentation des débouchés non agricoles de l'agriculture, tels le biocarburant au colza, les fibres naturelles ; cela suppose aussi la diversification des activités en milieu rural pour que ses habitants ne désertent pas celui-ci.

Parallèlement il faut défendre, face à nos partenaires européens et américains, notre capacité à œuvrer dans ce sens. Or, il y a là un risque véritable et totalement injustifiable.

L'avenir - l'évolution des systèmes de production comme l'essor de la télématique nous le permettent - c'est l'émergence, à l'intérieur des bassins de solidarité, de grands espaces à la fois urbains et ruraux, où coexistent les activités agricoles, industrielles et de service. C'est dans ce cadre que les agriculteurs peuvent assurer une réelle fonction agro-écologique en occupant et en gérant l'espace, non seulement pour produire, mais aussi pour satisfaire une demande sociale de plus en plus pressante en matière d'environnement, de loisirs, de tourisme.

Deuxième axe prioritaire : soigner le mal des banlieues.

On ne peut plus ignorer aujourd'hui le drame des banlieues, la crise d'identité par absence de racines sociales. Comment, en effet, s'attacher à un cadre urbain, remarquable par sa triste médiocrité, anonyme par son immensité, mort par manque d'activités ? Les taux de chômage des jeunes y atteignent des niveaux records. La priorité est bien de développer des structures d'accueil et de formation appropriées et de favoriser la création d'emplois accessibles aux jeunes qui y vivent.

Là se trouve réellement l'ouverture vers un avenir qui soit autre chose qu'une impasse. Les problèmes ne peuvent trouver de solutions ni dans la seule réhabilitation des grands ensembles ni dans la démolition des tours ou des barres dans la mesure où l'alternative sociale n'existe pas. En effet, aussi bien en location qu'en accession à la propriété, l'offre n'a cessé de s'effondrer depuis dix ans. Et pourtant, la construction de nouveaux logements favoriserait une meilleure organisation des espaces péri-urbains. Ce sont bien sur eux que doivent porter prioritairement nos efforts. Ce sont les seuls à connaître une croissance démographique. N'y aurait-il pas, en outre, dans une telle démarche, une heureuse opportunité de relancer l'activité du bâtiment ?

Le redéploiement d'activités en milieu rural, dans la mesure où il est lié à la dynamique urbaine, permet à la fois d'insuffler de nouveau la vie dans les campagnes et de déconcentrer progressivement les espaces urbains dégradés. Cette politique assure, par l'arrivée de nouveaux résidents, la sauvegarde ou la création d'écoles communales, de services ou d'équipements publics sans lesquels la campagne déperirait. Il faut toutefois conserver à l'esprit le double risque d'un mitage incontrôlé du territoire et d'une agriculture déstabilisée.

Mais cette démarche d'équilibre entre « flux » et « racine », êtes-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en mesure de la réaliser ?

Pour cela, il faudrait une réflexion et une volonté gouvernementale forte, un outil ministériel global et cohérent, un budget à la hauteur de telles ambitions.

S'agissant de la réflexion, la DATAR a dépensé plusieurs dizaines de millions de francs, depuis trois ans, à conduire des études au long cours... qui ne mènent en réalité pas très loin, si ce n'est à un pessimisme de salon : « Il faudrait dire aux élus qu'ils vont être confrontés à une catastrophe d'ici à deux ou trois ans ! L'espace français est fragile, l'espace rural se fragmente, la saturation des réseaux de transport s'accroît, la géographie de la France est menacée de dislocation au sein du continent européen ! »

Ces discours apocalyptiques n'émanent pas d'un élu de l'opposition mais de vos propres services, qui semblent céder au découragement.

Il est vrai que le puzzle que constitue votre ministère a de quoi dérouter ! Votre secrétariat d'Etat est rattaché au ministère de l'industrie, mais l'essentiel de la politique d'aménagement se fait ailleurs. Le ministère de l'équipement et des transports gère tant bien que mal les infrastructures avec un budget en trompe-l'œil, puisque les autorisations de programme en matière de désenclavement routier baissent de 12 p. 100 si l'on intègre au budget de 1992 le plan de soutien et le collectif. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce budget fait peu de cas de la solidarité nationale vis-à-vis des régions de l'Est : rien n'y figure au titre du TGV-Est, et les finances viennent de soustraire un milliard de francs à la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France.

L'éducation nationale met en œuvre son plan Université 2000 en faisant preuve d'un grand jacobinisme : sur huit universités nouvelles, trois seulement pour la province.



L'action de la DATAR concernant la ville est rattachée au ministère du même nom, le FIDAR au ministère de l'agriculture, pendant que la réflexion sur le territoire confiée aux GEM est contrôlée par le ministère des affaires européennes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) C'est l'empire ottoman de 1919 !

Quant à votre budget dit « de l'aménagement du territoire », ce budget qui n'existe pas beaucoup, ce budget « routinier », disait notre rapporteur pour avis Jean-Pierre Kucheida, permettez que j'en souligne l'insigne modestie.

Vous vous attachez à mettre en évidence l'augmentation des autorisations de programme. Mais les crédits de paiement diminuent et, surtout, le montant cumulé des reports d'autorisations de programme non consommées atteint un chiffre record.

Je tire de ce constat trois conclusions : ce budget joue de l'effet gratuit d'affichage ; le Gouvernement ne peut ou ne veut engager les opérations qu'il annonce ; c'est demain - je veux dire en 1994 - qu'il faudra payer.

Comment reconstituer, aujourd'hui, une capacité de réflexion et d'action en matière d'aménagement du territoire ? Le rapporteur spécial, Jean-Pierre Balligand, nous convie, avec raison, à faire preuve d'ambition.

Il convient tout d'abord, afin de se forger une doctrine, de mettre en lumière l'évolution de l'espace français en instaurant un véritable « observatoire du territoire ». Celui-ci regrouperait les moyens d'études de la DATAR et du Plan mais aussi - pourquoi pas ? - de la direction de la prévision du ministère des finances et de l'observatoire économique et statistique des transports du ministère de l'équipement.

Cet observatoire mettrait en chantier, pour le compte du Gouvernement, en liaison avec les régions, une grande loi d'aménagement du territoire qui prévoirait notamment l'inscription des réseaux nationaux d'infrastructures comme les TGV et les autoroutes, ce qui, soit dit en passant, éviterait bien des contestations locales *a posteriori*. La loi définirait également les pôles d'excellence européenne, les espaces fragiles à protéger en priorité, comme les zones de montagne, les sites et les paysages remarquables, le littoral, entre autres.

Une fois le texte adopté par le Parlement, il serait possible de décliner la volonté nationale d'aménagement au niveau régional par les schémas directeurs dont seraient dotées toutes les régions, les conseils régionaux ayant la pleine responsabilité de leur élaboration, dans le strict respect des prescriptions de la loi.

La mise en œuvre de cette loi et de ces schémas régionaux s'organiserait à partir de la procédure des contrats de plan et grâce à un outil opérationnel : l'Agence nationale d'aménagement du territoire. Cet organisme serait un établissement public dont la tutelle serait assurée par le ministère du Plan, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, rattaché directement au Premier ministre, afin de lui donner la force de coordination et d'influence nécessaire.

Cette agence regrouperait l'essentiel des forces de la DATAR et du commissariat au Plan. Elle entretiendrait une concertation permanente avec un conseil des régions françaises qui serait auprès d'elle l'organe consultatif.

Elle serait dotée d'un budget propre, afin d'éviter le colaps des crédits de paiement par le ministère des finances, tel que vous le subissez vous-même.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est à vous que je le dis, mais mon propos vise un auditoire plus large, l'aménagement du territoire français est progressivement devenu un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part !

**M. Yves Coussain.** Très bien !

**M. Michel Girsud.** Nous voulons lui redonner un nouveau souffle, de nouveaux moyens en vue d'une nouvelle ambition. Celle-ci n'est pas médiocre : il s'agit du succès, dans l'Europe et le monde, de la France du prochain siècle.

Ce n'est malheureusement pas votre très modeste budget qui nous convie à l'espoir, encore moins à la confiance. Dans ces conditions vous ne serez pas surpris que nous le refusions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Chavanes.

**M. Georges Chavanes.** Monsieur le secrétaire d'Etat, sans doute avez-vous entendu l'appel lancé par le monde rural à l'occasion de son vote sur Maastricht.

Personne ne peut nier, en effet, que vos autorisations de programme progressent. Mais on constate simultanément que vos crédits de paiement diminuent presque partout et que, malheureusement, la politique que vous menez ne conduira pas à une amélioration de la situation.

Le monde rural continue donc son inexorable déclin. Près d'un millier de cantons sont en voie de désertification. Vous le constatez vous-même dans l'Indre. Le recensement le prouve : le monde rural vieillit, les jeunes s'en vont. Dans le même temps, un département comme la Seine-et-Marne voit sa population augmenter de 5 p. 100 par an ! Alors, de grâce, ne restons pas dans cette situation !

Nous avons repris espoir en lisant la préface que vous aviez signée pour un document récent de la DATAR, puisque vos objectifs étaient les nôtres : « Rééquilibrer notre territoire en réduisant à tous points de vue les écarts entre la région parisienne et le reste du pays, donner au monde rural et aux zones confrontées à des reconversions les moyens de s'inscrire dans une dynamique de développement et de progrès. » Quand on lit cela, on dit bravo ! Hélas ! ce ne sont que vœux pieux car vous n'avez pas de plan global et vous n'avez pas les moyens de réaliser ce que vous annoncez.

La DATAR s'affaiblit d'année en année, chacun le sait, alors que les besoins sont de plus en plus forts. Certes, les fonctionnaires font bien leur métier et le font encore avec enthousiasme. Malheureusement, ils voient bien qu'ils n'ont plus les moyens de remonter la pente.

D'ailleurs, votre mission est très réduite. Le développement rural est entre les mains du ministre de l'agriculture puisque tous les crédits FIDAR sont inscrits dans son budget.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Pas du tout !

**M. Georges Chavanes.** Où sera la cohérence des actions ?

Vous êtes rattaché au ministère de l'industrie. C'est un retour en arrière regrettable, M. Kucheida et M. Balligand l'ont rappelé. A l'occasion de la grande réunion de mai 1990, il avait été demandé à l'unanimité sur les bancs de cette assemblée que votre département ministériel soit rattaché au Premier ministre, ce qui a été le cas pendant quelques mois. Très vite, hélas ! on a perdu cette idée d'un grand ministère. Vous avez juste droit à un petit strapontin au ministère de l'industrie, ce qui n'a rien à voir avec l'ampleur des missions qui pourraient être les vôtres.

S'ajoutent de nombreuses incohérences. Alors que nous avions tous apprécié l'idée de Mme Cresson de délocaliser 30 000 emplois de la région parisienne vers la province - tout le monde était d'accord, et je suis l'un des premiers à l'avoir dit car j'étais également concerné - nous avons appris, il y a quelques jours, qu'on allait équiper en région parisienne, près de Gonesse, une zone de quatre cents hectares où seraient créés 40 000 emplois en dix ans. On croit rêver ! Où est la cohérence ?

Il y a un an et une semaine, Mme Cresson avait promis de délocaliser la SEITA à Angoulême. Depuis, on n'en a plus jamais entendu parler. Où est l'autorité de l'Etat ? Le Premier ministre de 1991 fait une promesse, le Premier ministre de 1992 ne la tient pas !

**M. René Couanau.** Eh non !

**M. Georges Chavanes.** De grâce, arrêtons cette mascarade ! En outre, M. Balligand l'a rappelé, la péréquation que nous avions demandée entre les régions riches et les régions pauvres est au placard ; elle a disparu !

Plus grave, mais personne ne le sait car cela se passe dans l'indifférence la plus totale, les sociétés de développement régional ne pourront plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, obtenir la garantie de l'Etat. Non seulement, on ne parle plus de bonifications d'intérêt depuis plusieurs années, mais les SDR devront désormais emprunter à environ 1 p. 100 de plus. Cela signifie qu'il n'y aura plus aucun intérêt à chercher auprès d'eux des moyens financiers pour développer un projet d'entreprise en zone rurale. Par exemple, le financement d'un local à Gonesse se fera dans les mêmes conditions que celui d'un atelier à Confolens ou à Sarlat.

Encore une fois où est la cohérence ? Tout cela, je viens de le dire, se passe dans l'indifférence générale. Je suis sûr que vous ne connaissiez même pas l'information que je viens de vous donner. Pourtant ce sera une réalité au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Les crédits pour les primes à l'aménagement du territoire sont en baisse de 3,3 p. 100. Nous n'aurons aucun grand projet européen. Nous les avons presque tous perdus. Les projets d'implantation partent dans d'autres pays qui ont, dans ce domaine, entre trois fois et dix fois plus de crédits que nous. Vous voulez la liste ? Je peux vous la donner.

La PAT-petits projets n'est toujours pas attribuée en dessous de vingt créations d'emplois, alors qu'il faudrait descendre à deux ou trois.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** A cinq !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Cinq, ce serait bien !

**M. Georges Chavanas.** Oui, mais on nous le promet depuis deux ans et ce n'est pas encore fait.

Pour 1993, vous baissez de 12,5 p. 100 le budget de fonctionnement des bureaux de la DATAR à l'étranger. Comment voulez-vous dans ces conditions que la prospection puisse progresser ?

Les crédits de paiement du FIDAR et du FIAT sont en diminution, je n'y reviens pas.

On avait prévu de réunir de grandes assises du monde rural. Heureusement, Jean-Pierre Soisson vient de décider de les annuler. Il a bien fait car, dans les cinq dernières années, on a dressé le bilan au moins dix ou vingt fois, à l'occasion de colloques, d'assises ou de rencontres. Si bien qu'on connaît parfaitement la situation.

Ce qui manque et je suis heureux que M. Balligand l'ait souligné, c'est un véritable plan d'ensemble. Malheureusement, il n'est toujours pas défini. Pourtant, Dieu sait si nous y avons travaillé. M. Dinet et M. Balligand l'ont rappelé : tout existe, tout est dans les dossiers. Nous avons participé ensemble à un groupe d'études du monde rural, mis en place par Mme Cresson. Nous avons fait des propositions très précises, notamment sur l'installation d'ateliers de production dans les cantons ruraux où, depuis deux recensements, la population diminue. Il est urgent d'encourager de telles créations au moyen d'une baisse des charges sociales, sachant que ce n'est pas 1 p. 100 que cela occasionnerait, mais moins de 0,3 p. 100, car le nombre d'emplois, hélas ! ne sera pas considérable.

Les communes rurales ont aussi besoin de prêts locatifs aidés. Toutes manquent de constructions, mais on leur refuse les PLA. En 1992, vous avez fait baisser le nombre de mises en chantier de logements à moins de 280 000. Ce n'était pas arrivé depuis 1955 !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Jamais il n'y a eu autant de PLA !

**M. Georges Chavanas.** Peut-être, mais il n'y en a pas dans les zones rurales.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Mais si !

**M. Georges Chavanas.** Alors, je vous en demande tout de suite : j'en ai besoin dans tous les cantons de ma circonscription !

**M. René Couanau et M. Yves Cousain.** Nous sommes tous preneurs !

**M. Gilles de Robien.** On les distribue comme à la roulette !

**M. Georges Chavanas.** Pour les réseaux routiers aussi, les crédits sont à un niveau ridiculement bas. Le nombre de kilomètres d'autoroute, programmé en 1986 à 300 par an, est descendu à 95 !

Même chose pour ce qui concerne les services publics, qui ferment les uns après les autres.

Alors, comme le disait Jean-Pierre Kucheida, il faudrait un budget de solidarité. Mais vous nous présentez un budget routinier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisqu'il n'existe aucun plan global, aucune politique d'ensemble cohérente entre votre action et celle des autres ministères, notre groupe votera

contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*).

**M. le président.** La parole est à M. Aloyse Warhouver, député non inscrit.

**M. Aloyse Warhouver.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget concernant l'aménagement du territoire est sans doute suffisant dans ses orientations actuelles.

Ce qui manque, par contre, ce sont des dispositions qui permettraient le rééquilibrage des populations entre les villes et les campagnes, le développement de nouveaux pôles culturels et une meilleure répartition des universités avec les délocalisations, la sauvegarde du milieu rural et la construction de logements locatifs, le développement de l'identité culturelle des régions.

Je vais reprendre ces quatre points pour formuler des propositions dans la perspective des nouveaux contrats de plan Etat-régions.

Rééquilibrer les populations d'abord. A l'horizon 2000, près de 80 p. 100 des Français vivront dans les villes. Même le TGV contribue à cette désertification, puisque les quatre ateliers de réparation, qui représentent chacun 1 000 emplois, s'installeront dans la région parisienne. Comment garder les populations en zone rurale ? Tout simplement en leur accordant des avantages. Dans ma circonscription, depuis sept siècles, certaines communes de montagne du massif vosgien parviennent à maintenir leur population en préservant ses droits ancestraux. Les jeunes couples y restent, ne serait-ce que pour bénéficier, par exemple, du bois de chauffage gratuit.

Deuxièmement, le développement de nouveaux pôles culturels. Trop de villes centres sont délaissées et ont besoin d'impulsions nouvelles que pourraient leur donner, par exemple, la délocalisation des antennes universitaires et des IUT - les expériences faites ont donné de bons résultats - ou encore le maintien sur place des services publics.

Troisièmement, la sauvegarde du patrimoine rural. Nos voisins luxembourgeois, grâce à l'aide aux travaux et au remboursement de la TVA, ont pu restaurer 3 500 maisons rurales. Si nous voulons garder un attrait au village, il faut sauver son habitat.

Quatrièmement, enfin, le développement des identités culturelles, dont le centralisme des décennies passées a fini par triompher. Peu à peu, les traditions, les langues régionales ont disparu ou disparaissent. Or la richesse de la France tenait à sa diversité. L'Alsace, par exemple, a su conserver une forte identité et donner d'elle une image attrayante à l'extérieur. Résultat, c'est une région dont le taux de chômage est voisin de 2 p. 100.

L'aménagement du territoire doit aller de pair avec le développement rural. La politique du Gouvernement doit favoriser le retour à ces identités fortes. C'est possible à travers les contrats de plan.

L'aménagement du territoire national passe aussi par un meilleur équilibre à l'intérieur des départements, alors que les distorsions y sont grandissantes. Il faut renverser l'évolution en multipliant les contrats de pays, les protocoles de développement, les conventions. Michel Dinet est un des promoteurs de ce mouvement. Les résultats qu'il a obtenus en Meurthe-et-Moselle devraient tous nous inciter à nous appuyer sur cet aspect du développement. Les crédits doivent être accrus dans les négociations futures.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si, en l'état de la réflexion, on ne peut guère aller au-delà de votre projet de budget - et je le voterai - il est cependant urgent de repenser, comme l'a proposé l'Union des conseils généraux de France, notre aménagement du territoire et notre développement national.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

**M. André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, malgré un contexte budgétaire difficile, le projet de budget pour l'aménagement du territoire, que j'ai l'honneur de vous présenter, connaît une forte progression.



Mais, vous avez été nombreux à le souligner, le budget de mon ministère n'est qu'un aspect de l'action d'aménagement qui est, par nature, interministérielle.

Il ne suffit pas, avez-vous dit dans votre excellent rapport, monsieur Balligand d'avoir seulement un bon budget : il faut aussi une bonne politique. C'est pourquoi je souhaite, dans la première partie de mon propos, mettre en perspective l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire que mène le Gouvernement.

Notre territoire national est un des plus grands d'Europe, un des plus riches - vous aviez raison, monsieur Giraud - dans la diversité de ses paysages et un des plus ouverts sur le monde avec ses trois façades maritimes qui nous orientent vers l'Afrique, les Amériques et toute l'Europe du Nord.

La qualité et le haut niveau de qualification des femmes et des hommes de notre pays ne sont pas à démontrer. La qualité de la vie est souvent considérée comme inégalable, à tel point que la France a été cette année le pays le plus visité du monde. Quant à la qualité de nos entreprises, elle est de plus en plus reconnue.

Mais notre territoire est aussi un des moins denses d'Europe. Il souffre depuis longtemps de l'hypertrophie parisienne et de l'abandon de nos campagnes. Il souffre des conséquences des nécessaires restructurations industrielles et il voit actuellement les grands courants d'échanges et de commerce se déplacer vers le Nord-Est, au risque de marginaliser une grande partie du territoire.

**M. Georges Chavanes.** C'est déjà fait !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Le constat est là, mais les réponses sont difficiles, car l'aménagement du territoire de la France ne peut que s'ancrer dans le long terme et doit prendre en compte un pays en pleine mutation, qui s'inscrit lui-même dans un monde subissant des évolutions erratiques.

**M. René Couanau.** Il faut une volonté !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** C'est dans ce cadre que le Gouvernement inscrit sa politique d'aménagement du territoire, volontaire et déterminée. Une politique au service du mieux être des habitants, de la compétitivité de nos régions et de la France dans l'Europe. Une politique qui, permettez-moi de le dire, porte notre marque, à nous socialistes... (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. René Couanau.** Précisément ! On voit le résultat !

**M. Georges Chavanes.** C'est bien là le drame ! Les Français vous le diront au mois de mars !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** ... en assurant plus de démocratie, plus de solidarité et plus d'efficacité.

Trois thèmes vont me permettre d'illustrer mon propos et de répondre en particulier à M. Giraud, que j'avais connu plus éclairé, car il a fait cette fois-ci, me semble-t-il, preuve d'une certaine myopie au regard de l'action du Gouvernement.

**M. Michel Giraud.** De la myopie ? Fatigue oui !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Ces trois thèmes sont la politique des grandes infrastructures, l'espace rural et les moyens financiers.

Schémas routiers et autoroutiers, schémas TGV, Université 2000, plan de développement de la recherche, SDAU Ile-de-France, autant de grands projets structurants d'aménagement du territoire visant à organiser un développement plus harmonieux et plus homogène.

Le schéma directeur routier national et le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse fixent des objectifs simples : irriguer le pays et faciliter les relations avec l'Europe. Ainsi, le but du schéma autoroutier est de mettre chaque habitant de notre pays à moins d'une demi-heure d'un grand axe de communication.

Le plan Université 2000 a pour ambition de créer des pôles d'enseignement et de recherche dans toute la France, de désenclaver intellectuellement de vastes secteurs de notre territoire.

Donner à plus de cent villes françaises les moyens de garder leur jeunesse, de former leurs élites et de se mettre au service du développement de leur région, n'est-ce pas un acte fort d'aménagement ?

Cent soixante départements d'IUT seront créés et 50 000 places nouvelles ouvertes d'ici à 1995.

De plus, quatre universités créées en Ile-de-France allègeront les effectifs étudiants de Paris-Centre. Quant au rééquilibrage de la province au profit du Nord et de l'Ouest de la France, il sera mis en œuvre avec la création de trois sites universitaires.

Le plan recherche se situe dans le même esprit. Le CIAT du 29 janvier 1992 a sélectionné, à partir des livres blancs régionaux, 200 projets de nouvelles équipes.

Cette action de rééquilibrage de la recherche sur notre territoire national prévoit, d'ici à la fin de 1994, la localisation dans les régions de 140 équipes de recherche, implantées dans quarante-trois villes différentes.

Le SDAU Ile-de-France vient d'être déposé avec pour ambition la mise en œuvre des moyens d'une croissance maîtrisée de l'Ile-de-France au cours des vingt prochaines années.

L'ambition est clairement définie, même si elle est complexe à atteindre : faire que l'Ile-de-France garde son rang européen et Paris son rôle de capitale européenne sans que la qualité de vie des Franciliens en pâtisse et sans que le reste du pays soit complètement éclipsé par son rayonnement.

**M. Jean-Pierre Bailigand, rapporteur spécial.** Ça, ça reste à voir !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Voilà, mesdames, messieurs les députés, autant d'exemples - rapidement rappelés - de politiques de l'Etat qui façonnent notre territoire, concourent à l'aménager et à faire reculer les inégalités. (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mais il est un autre domaine dans lequel l'Etat poursuit une politique volontariste : celui des restructurations industrielles.

C'est une tâche à l'évidence difficile et souvent douloureuse, mais indispensable pour sauver notre industrie et lui redonner l'élan nécessaire pour sauvegarder le maximum d'emplois.

Le fonds de redéploiement industriel, le FRI, créé en 1989 et doté à l'époque de 113 millions de francs verra sa dotation pour 1993, portée à 250 millions de francs.

Les régions Nord - Pas-de-Calais et Lorraine, particulièrement touchées par les restructurations industrielles, ont notamment bénéficié d'un dispositif important de reconversion : intervention des sociétés de conversion d'Usinor-Sacilor et de Charbonnages de France.

Je signale à ce sujet la décision récente et en cours de notification à Bruxelles d'étendre le champ d'intervention de FINORPA, société de conversion des Charbonnages de France, à l'ensemble des zones éligibles au FEDER objectif 2 dans le Nord - Pas-de-Calais.

Par ailleurs, le ministère de la défense a créé en 1992 le fonds pour les restructurations de la défense, doté initialement de 80, puis de 120 millions de francs cette année et destiné à accompagner les efforts de conversion dans les zones touchées par les restructurations des forces armées et des industries de l'armement.

Une véritable politique d'aménagement du territoire dans le domaine industriel s'est donc mise également en place.

Je souhaitais, dans cette partie de mon propos remettre en perspective quelques grands axes, mais aussi réaffirmer avec force, car cela me paraît essentiel, le rôle de l'Etat dans l'aménagement du territoire. Je continue, pour ma part, à considérer qu'il revient en effet à l'Etat de dire les ambitions, d'arrêter les projets de l'aménagement du territoire de la nation, et de les inscrire dans la durée.

Deuxième volet : l'espace rural.

Aménager le territoire - vous l'avez excellemment dit dans vos deux rapports - c'est d'abord refuser les injustices du territoire et, pour ce faire, construire des solidarités nouvelles. C'est la raison pour laquelle l'espace rural doit être une préoccupation prioritaire et constante. Il y a un an, un comité interministériel y a été entièrement consacré.

A partir d'un constat connu, rappelé par M. Chavanes, dépeuplement des campagnes, affaiblissement des territoires ruraux, sentiment de ne plus participer à la collectivité nationale, c'est une véritable politique à long terme qui a été

engagée. Je dis bien une politique d'aménagement du territoire, puisqu'elle prend en compte les espaces ruraux dans leur globalité, et pas seulement les activités agricoles.

Habitat, emplois, pluriactivité, environnement, services publics, bourgs-centres, ces priorités auxquelles il faut ajouter les décisions concernant les dotations financières aux communes et aux départements sont autant de mesures en faveur de la revitalisation des espaces ruraux. Elles montrent la détermination du Gouvernement à dynamiser ces espaces, actuellement fragiles et menacés, pour qu'ils deviennent un facteur de richesse pour le développement de notre pays. Cette action, certes, encore insuffisante, est néanmoins sans précédent par son ampleur.

Permettez-moi de rappeler brièvement l'essentiel des mesures qui ont été prises il y a un an et qui sont toutes entrées en vigueur.

En matière de politique de l'habitat en milieu rural, le financement de la prime à l'amélioration de l'habitat a été porté à 450 millions de francs.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH - ont été favorisées. C'est ainsi qu'il a été décidé que quatre-vingts opérations d'OPAH seraient engagées en milieu rural.

La loi de finances de 1992 a institué une nouvelle catégorie d'exonération temporaire du revenu foncier dans les communes de moins de 5 000 habitants, afin de faciliter la location des logements vacants dans ces communes.

L'AIIRZ - l'aide à l'investissement industriel en zone rurale, plus connu sous le nom de PAT petit projet, en partenariat avec les conseils régionaux, est en place dans les deux tiers des régions éligibles, facilitant les implantations créatrices d'emplois en espace rural. Il faudra la rendre plus souple et plus efficace.

**M. Georges Chavane.** Mais cette situation dure depuis déjà deux ans !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Nous travaillons en ce sens mais, vous le savez, pour mettre en place le dispositif, il faut négocier avec la Commission de Bruxelles. C'est ce que nous faisons.

Cinquante sous-préfets développeurs ont été nommés dans cinquante arrondissements ruraux particulièrement touchés. Une enveloppe de 400 000 francs a été mise à disposition de chacun d'eux et beaucoup sont d'ores et déjà à l'œuvre pour mettre en place de véritables conventions de développement.

Les mesures favorisant l'embauche dans les entreprises artisanales, celles encourageant la mise en place de groupements d'employeurs, l'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole sont entrées en vigueur.

Enfin, à mon initiative et sous ma responsabilité, des schémas départementaux d'amélioration de modernisation des services à la population dans les vingt-cinq départements ruraux les plus défavorisés ont été achevés à la date prévue.

Ce travail a souvent permis de trouver les solutions qui répondent le mieux aux attentes des habitants en matière de service - accessibilité, choix, qualité - et compte tenu des conditions particulières du milieu rural.

Cette démarche a été pérennisée par le CIAT du 23 juillet dernier et tendue à l'éducation nationale.

Elu d'un département rural, je sais concrètement les difficultés de l'agriculture et les problèmes de la ruralité. Les espaces ruraux sont, à mon sens, des lieux de vie et de travail, d'une qualité inégalée, mais, plus encore, ils sont aussi pour l'avenir un véritable gisement de richesse nationale.

**M. Georges Chavane.** Tout le monde est d'accord !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** A nous de savoir, par une solidarité nationale bien comprise, en donnant leurs chances à nos espaces ruraux, donner en réalité une chance nouvelle à la France. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Mesdames, messieurs les députés, j'ai souhaité le rappeler, le Gouvernement a une politique d'aménagement du territoire cohérente dans sa conception et volontariste dans son action et des moyens financiers en grand progrès pour la mettre en œuvre !

**M. Gilles de Robien.** Plutôt en baisse !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Troisième volet : les moyens financiers. Moyens financiers de mon ministère, certes, mais aussi d'autres ministères qui participent à la mission, par nature interministérielle, d'aménagement du territoire.

Qu'importe la configuration gouvernementale ! Ma mission reste bien interministérielle et mieux vaut avoir un secrétaire d'Etat rattaché au ministre de l'industrie plutôt qu'un Gouvernement où personne n'est chargé de l'aménagement du territoire, comme ce fut le cas entre 1986 et 1988.

**M. Georges Chavane et M. Gilles de Robien.** Pas si sûr !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Pour les infrastructures de transport, qui relèvent de la politique de développement des communications que j'ai évoquée, le projet de budget pour 1993 consent un effort considérable. La dotation prévue pour 1993, avec 9 milliards de francs, représente un accroissement de près de 20 p. 100.

Pour le schéma « Université 2000 », 5,2 milliards de francs sont inscrits pour les constructions et l'équipement des universités prévues en province.

Pour les crédits du ministère de l'industrie affectés aux conversions industrielles, l'enveloppe est en augmentation de 8 p. 100.

Les crédits recherche, prioritairement affectés pour les implantations hors de la région parisienne, augmentent de 5 p. 100.

Pour le monde rural, les moyens d'aménagement permettant d'accompagner la réforme de la politique agricole commune, s'élèvent à 2,2 milliards de francs.

Je citerai, enfin, pour mémoire, parce qu'elle participe de la même éthique de lutte contre l'exclusion et d'aménagement du territoire, les moyens consacrés à la politique de la ville : ils progressent de 10 p. 100 et atteindront près de 7 milliards de francs en 1993.

Mais mon propos serait incomplet si je n'évoquais pas - ainsi que l'a fait M. Balligand, par exemple -, l'effort de péréquation et de solidarité nationale indispensable à l'égard des collectivités, situées dans les territoires les plus fragiles.

La dotation de solidarité urbaine permettra de redistribuer aux communes les plus défavorisées 1 585 milliards de francs.

**M. Gilles de Robien.** Ce n'est pas vous qui payez !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** La dotation de développement rural atteindra en 1993, 600 millions de francs et confortera les communes-centres et les groupements de communes porteurs de projets économiques.

C'est donc bien qu'il y a une grande prise en compte par le Gouvernement, de la politique d'aménagement du territoire érigée en priorité nationale, au quotidien.

Cette priorité est bien entendu confirmée par l'importante progression du budget proprement dit de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs les députés, la réalité des chiffres et des priorités parle d'elle-même.

Première priorité : il s'agit de faciliter une meilleure répartition des activités sur notre territoire.

La maîtrise de la croissance de l'Île-de-France est à l'évidence, pour l'avenir, la pierre d'angle de cette volonté politique.

C'est cette même volonté qui inspire la politique de relocalisation en province des administrations et des établissements publics. Elle vise, je vous le rappelle, à décentraliser hors de la région parisienne, 30 000 emplois publics d'ici à l'an 2000. Ce programme est engagé et sera respecté.

Mais cette relocalisation est accompagnée d'une forte relance de la décentralisation des activités privées, notamment avec le fonds d'aide à la décentralisation.

**M. Gilles de Robien.** On a vraiment l'impression que tout va bien !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Déjà depuis le début de l'année, 80 millions de francs d'aides ont été affectés pour le transfert de près de 2 500 emplois.

Pour 1993, nous bénéficierons d'une augmentation des crédits de 40 p. 100, le fonds passant à 140 millions de francs.

Deuxième priorité : poursuivre la politique d'aide aux implantations d'entreprises et aux créations d'emplois, notamment grâce à la prime d'aménagement du territoire.

Le nombre de dossiers PAT primés est passé de 115 en 1988 à 204 projets aidés en 1991, permettant la création de 19 656 emplois et représentant 11 milliards d'investissements.

Pour 1993, 593,8 millions de francs sont prévus pour la PAT auxquels s'ajoutent 143 millions de francs pour ce que nous appelons la PAT petits projets.

La progression est de 13 p. 100 par rapport au projet de loi de finances de 1992.

Autre moyen de la politique de l'aménagement du territoire : le dispositif de conversion et d'appui à notre développement industriel.

L'outil majeur de cette action, vous le savez, est le fond d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT.

Son augmentation est très significative : avec 851 millions de francs d'autorisations de programme, il progresse de 76 p. 100 par rapport au projet de loi de finances de 1992.

**M. Gilles de Robion et M. Georges Chavanes.** Parlez-nous des crédits de paiement !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Le GIRZOM, c'est vrai, monsieur le rapporteur pour avis, n'est pas en augmentation. Je veillerai à ce que, par abondement du FIAT, le GIRZOM soit porté à 120 millions de francs.

**M. Michel Dinet.** 100 millions de francs ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** A 100 millions de francs.

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis.** Non, 200 millions de francs.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** 200 millions de francs, pardon.

**M. Michel Giraud.** Adjugé ! (Sourires.)

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Il dispose actuellement de 166 millions. Nous veillerons par abondement dans le cadre du FIAT à ce que le montant soit porté à 200 millions de francs.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Au diable l'avarice ! (Sourires.)

**M. Umberto Battist.** Insistez, monsieur Balligand, on va arriver à 300 millions. (Sourires.)

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** En 1993, nous aurons ainsi les moyens d'abonder les fonds de conversion des bassins industriels, de poursuivre la politique de rénovation des friches industrielles et d'aider les régions fortement touchées par des actions structurantes de redéveloppement.

Troisième priorité : le réseau de prospection des investissements étrangers.

**M. Georges Chavanes.** Vous avez diminué cette enveloppe de 12 p. 100 !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Rappelons que les investissements étrangers représentaient en 1991 30 p. 100 des dossiers PAT, 37 p. 100 des emplois aidés. Dans la conjoncture actuelle, dans un contexte de concurrence et d'ouverture accrues, ce dispositif de prospection est essentiel.

En 1993, l'effort de mon ministère portera sur le renforcement de ce réseau. Renforcement des moyens : le projet de budget permettra de renforcer l'action des bureaux à l'étranger. Nous aurons également à supporter en année pleine le fonctionnement du réseau Europe et du bureau de la DATAR à Bruxelles.

Par ailleurs j'ai mis en place, le 20 octobre dernier, le réseau *Invest in France Network*. L'ambition est de rassembler et de coordonner les efforts de tous ceux qui s'intéressent à la prospection des investisseurs étrangers - agences de développement des collectivités locales, services de l'Etat à l'étranger, banques, entreprises, consultants.

Quatrième volet, le soutien aux zones rurales. Concrétisant l'effort particulier pour l'aménagement de l'espace rural, le FIDAR, qui reste rattachée à mon budget, sera porté en 1993

à 530 millions de francs. Essentiel pour le développement de nos zones rurales, il atteint un niveau sans précédent. La progression est de 68 p. 100 par rapport au bleu de 1992.

**M. Georges Chavanes.** Et en crédits de paiement ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Cela fait plusieurs fois que vous posez cette question, et je vais vous répondre d'une phrase : les crédits de paiement sont conformes à la loi organique et tiennent compte, bien entendu, de l'étalement des engagements de crédits.

**M. Yves Coussain.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Ils permettront, tels qu'ils sont, de faire face aux besoins, et donc d'engager les autorisations de programme dans leur totalité et de répondre à l'attente de tous ceux qui ont des dossiers à faire avancer.

**M. Michel Giraud.** Et le blocage des autorisations de programme ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** De même, le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne sera porté en 1993 de 35 à 45 millions de francs, c'est-à-dire près de 30 p. 100 d'augmentation.

Cinquième volet enfin, la solidarité territoriale et les contrats de plan, au travers de l'appui apporté par l'Etat au développement local et régional.

M. Dinet a dit ce qu'il pensait du développement local et je partage tout à fait son point de vue.

Bien évidemment, cet objectif est poursuivi avec les moyens du FIAT et du FIDAR. Il l'est aussi grâce au FRILE qui sera doté de 130 millions de francs, abondé par les crédits des ministères de l'agriculture et de l'emploi.

Une réflexion est en cours par ailleurs sur l'avenir du FRILE dont l'existence a coïncidé avec l'actuelle génération de contrats de plan entre l'Etat et les régions.

En effet, 1993 sera, vous le savez, la dernière année d'exécution des contrats de plan. Mais c'est aussi celle de la préparation et de l'élaboration concertée de la prochaine génération de contrats de plan pour la période 1994-1998.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 23 juillet dernier a arrêté, sur ma proposition, les modalités de leur préparation. Les préfets de région ont d'ores et déjà engagé les consultations et leurs premières propositions sur la stratégie de l'Etat en région m'ont été communiquées.

Je souhaite que cette période de réflexion soit la plus intense possible, que toutes les collectivités, régions, bien sûr, mais aussi départements, communes et leurs groupements y soient davantage associées afin que l'on puisse mieux définir de véritables stratégies de développement régional.

Les prochains contrats devront être sélectifs, plus centrés sur des objectifs, des contrats d'exécution venant préciser les conditions de réalisation des projets retenus.

Enfin, les interventions de l'Etat, M. Kucheida l'a souligné dans son rapport, seront plus modulées pour corriger les inégalités régionales et mieux concrétiser l'objectif d'un développement équilibré du territoire.

Mes services seront aussi largement mobilisés pour la préparation de la nouvelle génération des fonds structurels européens qui arrivent également à leur terme.

Ces fonds auront permis, de 1989 à 1993, grâce aux objectifs 1, 2 et 5 B et aux programmes intégrés méditerranéens, de mobiliser 17,8 milliards de francs au bénéfice des régions françaises, sans compter les initiatives communautaires comme « Leader » et les programmes sectoriels. Je signale en particulier les programmes Retex, Interreg et Perifra, qui permettent de procurer un appoint non négligeable à des zones confrontées à des mutations importantes : textile, commissionnaires en douanes ou armement.

C'est dire combien les interventions européennes sont importantes pour l'aménagement de notre territoire.

Sur ce point, 1993 sera une année charnière pour la négociation des zonages des fonds structurels européens : il nous reviendra au cours des diverses discussions, de faire valoir tout particulièrement les besoins de nos régions en matière de cohésion économique et sociale, de développement des espaces ruraux, d'appui aux mutations industrielles et d'accompagnement social de ces mutations.



Voilà donc, mesdames et messieurs les parlementaires, un résumé des ambitions traduites dans le fascicule budgétaire de l'aménagement du territoire pour 1993. Nous constatons que ce budget est l'un des meilleurs de ces vingt dernières années.

**M. Georges Chavanes.** Il y avait des réserves !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Vous conviendrez que les critiques apparaissent mal fondées ou fausses si l'on veut bien examiner la réalité des chiffres.

J'ai sous les yeux un tableau de comparaison très simple des crédits d'intervention du FIAT, du FIDAR et de la PAT.

En 1987, les dotations du FIAT s'élevaient à 812 millions de francs.

**M. Georges Chavanes.** Il y avait 1 milliard de réserves !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Elles atteindront 1 017 millions de francs en 1993, soit une augmentation de 25 p. 100.

Alors que celles du FIDAR étaient de 443 millions de francs en 1987, le projet de budget pour 1993 prévoit 575 millions de francs, soit une augmentation de 30 p. 100.

Enfin, les crédits de la PAT, outil primordial de l'aménagement du territoire, au niveau industriel, seront passés de 350 millions de francs en 1987 à 737 millions de francs en 1993, ce qui représente une augmentation de 145 p. 100.

En un mot, pour ces crédits d'intervention, le projet de budget de 1993 est supérieur de 50 p. 100 au budget de 1988. Cela représente une augmentation très forte. Je rappelle d'ailleurs que le budget de l'aménagement du territoire avait, entre 1986 et 1988, baissé de 21 p. 100. Il a progressé de 23 p. 100 entre 1988 et 1992 et il croîtra encore de 23 p. 100 en 1993. Il est parfois des chiffres éloquentes, même s'ils sont cruels pour ceux qui les écoutent sur certains bancs de cette assemblée, mais il fallait les rappeler ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Christian Estroel.** Il n'y a que le résultat qui compte !

**M. Jean-Pierre Baillyand, rapporteur spécial.** En la matière, vous n'étiez pas bons en 1982 !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Pour nous, l'aménagement du territoire doit tout à la fois être au service d'un développement harmonieux du pays et constituer un outil de lutte contre les exclusions ainsi qu'une politique au service de la démocratie et de la solidarité.

L'élaboration du XI<sup>e</sup> Plan va être un moment fort pour l'aménagement du territoire. L'emploi, la compétitivité de notre économie, l'aménagement équilibré des territoires, la reconquête des espaces ruraux et la prise en compte de l'environnement, tels sont les axes que le Gouvernement assigne aux futurs contrats de plan Etat-région.

A chacun de se saisir de ce vaste débat, de lui donner un enrichissement démocratique - et tous les enrichissements seront les bienvenus - par le foisonnement des initiatives, par l'association de tous les partenaires.

Conjuger efficacité, démocratie et solidarité, tel est le sens de la politique d'aménagement du territoire que je défends et du budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, chacun connaît la procédure ; je ne la rappelle pas, mais n'oubliez pas la nécessaire concision qui doit présider à leur exposé.

Il y a vingt-cinq questions : dépendra de la concision de chacun que nous puissions terminer ce matin, et non point à l'aube de dimanche.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis bientôt deux ans, un débat oppose le Gouvernement français à la Commission des Communautés européennes sur la carte des départements éligibles à la prime d'aménagement du territoire.

La Commission souhaite, on le sait, que ne soient plus éligibles à la prime d'aménagement du territoire onze départements français dont cinq situés à l'ouest du pays : la Cha-

rente, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Vienne et mon propre département, le Maine-et-Loire. Une telle suppression reviendrait à pénaliser lourdement l'économie de ces départements et des régions concernées qui ont le mérite d'avoir réussi une révolution silencieuse.

En trente ans, ils sont passés d'une économie agricole à une économie de transformation à base d'industries de main d'œuvre. Ils sont aujourd'hui engagés dans un processus d'évolution de ces industries vers des industries plus modernes et mieux structurées.

La suppression de la prime d'aménagement du territoire pour ces départements aboutirait à stopper net ce processus et cela, paradoxalement, à un moment où chacun est conscient que l'avenir des régions de l'Ouest de l'Europe, notamment de la France, est plus qu'incertain.

Par ailleurs, la mise en œuvre du principe de subsidiarité dont on a beaucoup parlé lors du débat référendaire devrait conduire à confier à l'Etat, et à l'Etat seul, la définition des zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire ainsi d'ailleurs que la mise en œuvre de la PAT-petits projets. Or, en l'occurrence, on constate que la Commission décide des modalités d'attribution d'aides non pas européennes mais nationales.

Ce sont les raisons pour lesquelles je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez quelles démarches, si vous en engagez, vous envisagez d'effectuer ou quelles dispositions vous pensez prendre pour que la définition de la carte des aides et l'utilisation de ces outils de développement économique que sont la PAT et la PAT-petits projets puissent, conformément aux principes de subsidiarité, relever de la seule responsabilité de l'Etat et être, de ce fait, de véritables outils d'une politique nationale d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, les rappels que vous avez faits sont tout à fait exacts, à un point près, c'est que le principe de subsidiarité ne peut pas s'appliquer en cette circonstance puisque, en vertu de l'article 93 du traité de Rome, la définition des zonages est de la compétence de la Commission. Elle dispose donc d'une compétence pleine et entière en ce domaine.

Pour autant nous ne restons pas les bras ballants. Les négociations sont d'ailleurs engagées depuis trois ans, puisque ce problème a déjà été évoqué en 1989. Nous continuons donc à négocier d'arrache-pied avec la Commission pour faire en sorte que les décisions prises soient équilibrées et aillent dans le sens de vos préoccupations.

Néanmoins la négociation est difficile puisque la Commission a le pouvoir de délimiter ces zones dans le cadre de ses compétences propres.

**M. Jean-Marie Caro.** Le Conseil a aussi son mot à dire !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Non, cette décision relève de la compétence de la Commission, en application de l'article 93 du traité de Rome. Cela est heureusement ou malheureusement très précis, selon l'interprétation que l'on donne à ces dispositions.

C'est, dans ce cadre, que le Gouvernement français et tous les ministres qui ont en charge l'aménagement du territoire, depuis 1989, essaient de veiller, dans les meilleures conditions, aux intérêts nationaux.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le désenclavement routier reste l'une des conditions fondamentales du développement des vallées et des zones défavorisées dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire.

Au moment où l'Etat et les responsables régionaux préparent les projets à inscrire au XI<sup>e</sup> Plan, qu'en est-il de la priorité qui doit être accordée aux opérations structurantes garantissant aux vallées et zones défavorisées l'égalité des chances pour le progrès économique et social et une qualité de vie meilleure ?

Ainsi, il m'apparaît indispensable que le Gouvernement confirme, notamment, la programmation prioritaire aux XI<sup>e</sup> Plan de la réalisation dans le Bas-Rhin du contournement de Schirmeck-la Broque-Rothau, dans la vallée de la Bruche, qui relie la plaine d'Alsace au bassin économique vosgien de Saint-Dié.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de me donner des assurances sur les intentions du Gouvernement à cet égard.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, l'opération que vous évoquez fera partie de celle qui seront examinées dans le cadre de la préparation du XI<sup>e</sup> Plan. Elle est d'ores et déjà inscrite sur la liste des projets qui feront l'objet des réflexions à mener avec les collectivités locales, en premier lieu, avec la région Alsace.

Il conviendra, dans le cadre de ce dialogue devant conduire à l'élaboration du contrat de plan, qu'un accord soit réalisé entre ce qui sera proposé par l'Etat dans le cadre de ses priorités, et ce que demandera la région. En tout cas, cette opération figure dans la liste des réflexions qui seront engagées et des propositions qui seront formulées.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le secrétaire d'Etat, Mme le ministre des affaires européennes a déclaré récemment que le territoire français constitue notre principale richesse. Permettez-moi de penser qu'un bien précieux doit s'utiliser à bon escient. C'est la raison pour laquelle je pose cette question avec mon collègue Jean Rigaud.

Nous savons que le recours aux investissements publics - qu'il s'agisse de ceux de l'Etat ou de ceux des collectivités territoriales - pour l'équipement de notre pays, afin de faire face à la concurrence internationale, atteint très vite ses limites. Ne faudrait-il pas, avant tout, déterminer la méthode, les urgences et les priorités d'aménagement du territoire ?

S'agissant de la méthode, il nous semble que les vrais périmètres à prendre en considération pour l'aménagement du territoire sont les régions urbaines pour les grandes agglomérations et les pays pour les zones plus rurales, en y intégrant villes moyennes et petites. Ces notions de « région urbaine » et de « pays » découlant de bassins de vie et faisant souvent fi des limites administratives sont des réalités territoriales au sein desquelles s'exercent les solidarités dans tous les domaines par une addition d'intercommunalité, de proximité et de convivialité quotidiennes.

La croissance à laquelle nous devons faire face aujourd'hui n'a pas grand chose à voir avec celles des années soixante et, à côté de l'augmentation de la mobilité générale, elle est surtout le fait d'une progression des exigences qualitatives. Il serait donc souhaitable que l'aménagement du territoire donne une véritable priorité à la notion d'aire métropolitaine et de pays.

Les directives territoriales d'aménagement évoquées par le ministre de l'équipement dans son projet de loi posent la bonne question quant à l'échelle de cohérence de l'aménagement du territoire local. Cependant je n'ai pas le sentiment que la seule réponse étatique ou la mise en place d'une procédure traditionnelle de saupoudrage soit adaptée à ce qui constitue l'une des grandes questions de notre fin de siècle : le rapport entre l'économie et l'écologie du territoire.

Pour ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, ne faudrait-il pas choisir un ou plusieurs périmètres judicieusement reconnus pour y lancer une expérimentation avec un financement spécifique, répondant ainsi aux préoccupations exprimées au cours du CIAT du 23 juillet dernier et aux souhaits émis par plusieurs régions et pays, en particulier par M. Rigaud, pour la région urbaine de Lyon ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, j'approuve l'essentiel de vos propos. Il faut, en effet, raisonner en termes d'aire métropolitaine, de région urbaine et de pays.

Tel est d'ailleurs l'objet des progrès que nous avons accomplis en matière d'intercommunalité en créant, d'une part, les communautés de villes, qui auront pour vocation de rassembler, au niveau d'une aire urbaine, tous les partenaires, d'autre part, les communautés de communes, qui réuniront, à l'échelon d'un bassin de villes, d'un bassin d'emploi ou d'éducation, tous ceux qui veulent coopérer.

Je souhaite en particulier que les contrats de plan, qui seront des contrats d'objectifs, ciblent particulièrement ces aires, dans leur cohérence.

Telles sont les consignes qui ont été données à l'ensemble des préfets de région pour la réflexion qu'ils ont à mener.

**M. René Couaneu.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Nous voulons, en effet, aller dans ce sens.

Quant à votre proposition de sites expérimentaux, j'y suis tout à fait ouvert. Je souhaite que des projets soient proposés à l'expérience.

**M. le président.** La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous surprendrai pas en vous disant que, après avoir écouté, je ne partage pas votre enthousiasme, en tout cas pour votre budget.

**M. Michel Dinet.** C'est dommage !

**M. Gilles de Robien.** Il aurait fallu tenir des propos plus concrets au lieu d'énumérer des lieux communs qui ne sont pas suivis de chiffres ! En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez aujourd'hui un budget en trompe-l'œil.

**M. Michel Dinet.** Mais non !

**M. Gilles de Robien.** Certes les autorisations de programme sont en augmentation, mais les crédits de paiement connaissent de nettes diminutions : moins 10 p. 100 pour le FIAT par exemple, moins 3,3 p. 100 pour la prime à l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, je partage totalement l'avis de Maurice Ligot selon lequel il est grand temps de revoir la carte des zones où l'on peut obtenir des primes à l'aménagement du territoire. En effet, si ces primes ont joué leur rôle, les régions bénéficiaires ne sont plus dans l'état catastrophique qui justifiait l'octroi de ces primes qu'il faut maintenant redéployer vers les régions qui les méritent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut changer votre budget. Etes-vous prêt, oui ou non, à augmenter les crédits de paiement pour 1993 ? Il est également indispensable d'instaurer une véritable solidarité qui ne soit pas celle de la DSU. Dans ce système, je le rappelle, ce sont les villes dites « riches » qui payent pour les villes moins riches. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Dinet.** C'est normal !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** C'est cela la péréquation !

**M. Gilles de Robien.** Ne vous attribuez donc pas la DSU, car elle est versée par des collectivités locales !

En ce qui concerne la prime à l'aménagement du territoire, pourquoi considérer comme figée la carte des zones qu'on dit « patables » alors que la situation a changé ? Allez-vous agir de façon plus active auprès de la Commission pour la faire modifier ?

**M. René Couaneu.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Je constate que sur quatre questions, deux sont contradictoires ! Alors que M. Ligot nous a demandé de ne pas changer la carte de la PAT, M. de Robien exprime le souhait qu'on la modifie !

**M. Gilles de Robien.** Pas du tout ! M. Ligot a souhaité qu'on la change !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Je rappelle, d'abord, que la décision en la matière ne relève pas de notre compétence.

**M. Gilles de Robien.** Si !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Par ailleurs il faut savoir que toute extension partielle de zones éligibles à la PAT - certaines seraient utiles, voire indispensables - entraînerait obligatoirement des suppressions au niveau des zones actuellement et bénéficiaires. Je suis partisan de cet exercice. C'est le sens des conversations que nous avons avec la Commission.



Néanmoins, puisque nous ne sommes pas décisionnaires en la matière, car cela relève de la Commission, vous me permettrez de ne pas faire d'annonce.

**M. Gilles de Robien.** Donnez au moins un calendrier !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Nous sommes en pleine négociation et ses résultats ne dépendent pas seulement de nous.

La question des crédits de paiement ayant été beaucoup évoquée, je n'entrerai pas dans une discussion trop technique. Je tiens tout de même à rappeler, pour éviter de faux débats, comment sont calculés les crédits de paiement.

Il faut avant tout savoir qu'ils doivent être conformes à la loi organique sur le budget. Tel est bien le cas de ceux qui figurent dans le projet de budget.

Quant à leur mode de calcul, je vous rappelle qu'il y a d'abord les crédits de paiement pour services votés qui correspondent à la couverture des autorisations de programme antérieures, puis les crédits de paiement correspondant aux mesures nouvelles.

Enfin chacun doit savoir, surtout dans un domaine budgétaire comme l'aménagement du territoire, qu'entre le moment où nous attribuons une prime - qu'elle relève du FIAT, de la PAT ou du FIDAR, peu importe - et celui de la réalisation, il s'écoule, en général, trois exercices budgétaires. C'est pourquoi ces crédits de paiement sont étalés sur trois exercices budgétaires. Cette manière d'agir nous permet de répondre à l'ensemble des demandes.

Les crédits de paiement constituent donc un élément de trésorerie. L'essentiel est représenté par la masse des actions qu'il est possible d'engager, laquelle est reflétée par les autorisations de programme.

En l'occurrence, monsieur de Robien, les chiffres que j'ai donnés sont tout à fait parlants. Je ne vais pas les reprendre, d'autant que nul ne conteste que le budget de l'aménagement du territoire est de tous celui qui augmentera le plus en 1993.

**M. Michel Dinot.** Très bien !

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Yvette Roudy.

**Mme Yvette Roudy.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur des déséquilibres graves qui sont en train de s'accroître, non seulement entre régions, mais aussi au sein des régions elles-mêmes. Je sais bien qu'il existe le système de péréquation que nous connaissons bien et qui va dans le bon sens, mais il est clair que cela est nettement insuffisant.

La décentralisation provoquant à l'évidence des effets pervers et il serait temps de passer à une autre étape. Je pense, comme notre rapporteur Jean-Pierre Balligand, qu'il faudrait travailler à la constitution d'un vaste pôle administratif et gouvernemental, capable de concilier la montée en puissance des collectivités locales et le rôle péréquateur de l'Etat.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'observe depuis dix ans une constante qui me semble regrettable, laquelle consiste, pour les exécutifs régionaux et départementaux - qui détiennent le pouvoir - à privilégier certains lieux, notamment les capitales régionales et les zones en expansion. Ainsi, en Basse-Normandie, région que je connais bien, les moyens du conseil général et du conseil régional sont largement concentrés sur la capitale régionale et sur le littoral. Pendant ce temps, des zones entières continuent de se dépeupler et de s'appauvrir, singulièrement dans le sud de la région.

Je constate également que la nouvelle répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire, à la suite des délocalisations, a encore bénéficié à ces capitales régionales.

Dans l'actuelle préparation du contrat de plan, monsieur le secrétaire d'Etat, l'exécutif de ma région, bien que constatant que la capitale régionale n'a pas joué son rôle d'entraînement sur le reste de la région, propose tout simplement de renforcer encore et toujours ses moyens. A mon sens il serait profitable d'élaborer maintenant une politique permettant d'instaurer des pôles d'équilibre autour de la capitale régionale, sur des villes moyennes et sur d'autres zones. Si tel n'était pas le cas les inégalités se perpétueraient.

Je souhaite donc que l'Etat se préoccupe vraiment de ce problème et joue le rôle d'arbitre qui lui incombe.

Par ailleurs, ne faut-il pas favoriser la contractualisation et permettre le développement de conventions ou d'accords analogues aux contrats de plan Etat-régions, entre l'Etat et les villes moyennes ou certains territoires particuliers au sein d'une région. Pour le Calvados, en l'occurrence, ce serait le sud qui, se paupérisant de plus en plus, aurait besoin de soutien et donc de ce type de conventions.

Enfin - cette dernière question ne va pas plaire mais je ne suis pas là pour plaire à tout le monde - est-il normal que des présidents de conseils généraux ou régionaux, ou des membres de poids de ces deux assemblées, soient en même temps maires des villes de la même région ? Cette situation les met en position de juge et partie, ce qui est préjudiciable à l'équité et à la sérénité des décisions. L'âme humaine étant ce qu'elle est, on aura évidemment tendance à favoriser l'endroit où l'on est élu.

**M. René Couanau.** C'est une bonne question !

**Mme Yvette Roudy.** Je crois savoir qu'en Allemagne, il y a incompatibilité entre ces mandats. Ne croyez-vous pas que nous pourrions nous inspirer de l'expérience allemande dans ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Madame le député, votre dernière réflexion est tout à fait utile mais je ne suis pas en mesure d'y répondre seul. Elle devrait faire l'objet d'une réflexion collective.

**M. René Couanau.** Quel mandat abandonnerez-vous ? *(Sourires.)*

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Pour ma part, je ne suis qu'un petit maire de province !

Le cœur de votre question concerne l'aménagement du territoire. Aussi vous rédirai-je toute l'importance que j'attache à la notion de péréquation que vous avez évoquée sous d'autres formes. Les efforts consentis depuis deux ou trois ans sont sans précédent. Peu importe d'ailleurs, monsieur de Robien, la nature du financement car la péréquation signifie de toute façon que les moins pauvres aident ceux qui le sont plus. La DSU est effectivement un projet voté par les deux assemblées que je considère comme tout à fait positif. Il était normal que je le remette au crédit du Gouvernement, même si, bien sûr, tout projet ne devient loi que par la volonté du Parlement.

En ce qui concerne les départements, je rappelle qu'a également été mise en œuvre une dotation de solidarité départementale en faveur des départements ruraux les plus défavorisés. Mais nous avons voulu aller plus loin. C'est pourquoi j'ai indiqué, sur mandat du Premier ministre, que, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, une modulation financière serait mise en œuvre, ce qui veut dire que la participation de l'Etat pourrait être beaucoup plus importante pour les régions les moins riches.

**Mme Yvette Roudy.** Mais à l'intérieur des régions ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** De même, s'il est un ensemble du territoire régional - villes, départements ou regroupements intercommunaux - qui considère que les propositions de la région ne le prennent pas suffisamment en compte, la capacité lui est ouverte. Je vous le confirme, de passer un contrat particulier avec l'Etat. Une possibilité est donc offerte à certaines collectivités qui le souhaiteraient de reprendre des propositions de l'Etat non retenues par la région. Ainsi, le sud de votre région peut présenter des projets, essayer d'abord de les faire prendre en compte par la région dans le contrat global - ce qui est bien entendu la voie la plus simple - et sinon demander à contracter avec l'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Le développement économique d'un bassin d'emploi ne peut résulter que d'une action volontariste et concentrée de tous les partenaires, Etat, régions, départements, communes, entreprises locales et sociétés de reconversion dans les bassins en crise.

Une politique efficace d'aménagement du territoire nécessite quant à elle, un engagement total du niveau étatique et, de plus en plus, du niveau européen. Ainsi, en a-t-il été pour l'opération internationale de reconversion industrielle du pôle européen de développement de Longwy. Les résultats ne se

sont pas fait attendre, à mi-parcours, avec l'implantation d'une quarantaine d'entreprises, la création d'un collège européen de technologie, la mise en place d'un centre européen de ressources sur les reconversions et les mutations, ainsi que divers organismes d'information et de recherche. Un million de plants forestiers ont, en outre, été plantés sur les 250 hectares de la partie française du parc international d'activités.

La DATAR et l'association pour la promotion de la Lorraine, l'APEILOR, jouent un rôle décisif dans la réalisation d'un tel programme.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles dispositions comptez-vous prendre pour donner à ces deux organismes les moyens de rééditer cette opération en particulier dans le bassin sidérurgique et ferrifère de la Moselle du Nord où deux zones industrielles ont vu le jour, Fameck-Feltière et Clouange-Rosselange, à l'initiative de M. Delabarre et M. Strauss-Kahn, en visite en Lorraine le 6 février 1992. L'installation d'une entreprise industrielle d'importance se devrait d'être privilégiée pour crédibiliser ces sites.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont donc, sur ces points, les orientations que vous comptez prendre ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Merci, monsieur Kucheida, d'avoir bien voulu relever la réussite du pôle européen de développement. J'ai eu l'occasion moi-même d'inaugurer la plupart des réalisations récentes. Un élan spectaculaire, c'est vrai, a été ainsi donné.

Vous avez rappelé le déplacement de M. Strauss-Kahn et de M. Delebarre en Lorraine quand ce dernier était en charge de l'aménagement du territoire. Un certain nombre d'engagements ont été pris à cette époque, notamment en ce qui concerne le désenclavement de nombre de communes de la région et donc du bassin sidérurgique qui en avaient bien besoin, ce qui permettra de mieux desservir en particulier les zones industrielles.

L'action d'industrialisation et d'aménagement de l'Etat est menée sous la coordination d'un certain nombre de responsables. L'implantation d'entreprises sur ce secteur géographique est une priorité pour la DATAR - ce que nous savons tous pour le commissariat en Lorraine, l'APEILOR, ainsi que pour la société de conversion de la sidérurgie qui travaille également sur le site.

Parallèlement, le préfet de région a proposé un volet important en faveur du redéveloppement des entreprises dans le cadre de la stratégie de l'Etat pour le prochain contrat de Plan. Ces actions devront permettre une réindustrialisation de la vallée de la Moselle ainsi que des deux vallées concernées que vous avez évoquées.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Dinet.

**M. Michel Dinet.** Yvette Roudy l'ayant fait, je ne poserai pas de question concernant les contrats de Plan pour éviter de perdre du temps.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre de zones ont commencé depuis longtemps un travail de développement local et ont acquis en ce domaine un savoir-faire. Elles se sont d'ailleurs dotées, notamment par la fiscalité propre, de moyens de fonctionnement et se sont assurés des aides extérieures consistant en conseils, voire en évaluations.

Maintenant que commence à s'appliquer la loi sur l'administration territoriale de la République, ces structures en recherche de leur propre développement et de leur propre stabilité, ont du mal à bâtir leur projet. Nous sommes tous convaincus que le projet doit précéder la structure. Or, elles manquent souvent, dans les zones en crise où le désespoir s'installe parfois - vous savez bien à quelles régions je fais allusion - de conseils, de matière grise, soit sous forme d'agents de développement, soit sous forme d'interventions d'organismes spécialisés. Pensez-vous mettre en place des moyens aptes à répondre à ce genre de problèmes ?

Toujours en matière de développement local, nous sommes confrontés à un second problème et il est de taille. Je sais que vous n'avez pas tutelle sur les banques de notre pays. Mais celles-ci ont tendance à déconseiller à un chef d'entreprise qui voudrait créer des emplois - je pense à un projet récent qui, dans notre secteur, en aurait créé un peu plus de cinquante - de s'installer dans ces zones. Les banques en effet ne veulent pas prendre de risque en matière immobilière alors que nous sommes amenés à leur demander par exemple

des crédits-bail. Elles invitent plutôt le chef d'entreprise à s'installer le plus près possible de l'agglomération, voire de la région parisienne.

Des mécanismes devraient donc être mis en place ou tout au moins des recommandations formulées car il n'est pas imaginable qu'une partie de notre pays ne soit pas accessible à l'emploi dans le même temps où nous mettons en place des dispositifs - je pense notamment à la PAT petits projets - destinés à favoriser l'installation de telles activités.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur Dinet, certains des problèmes que vous évoquez ne relèvent pas directement de ma responsabilité : le comportement des banques et celui d'un petit nombre de patrons qui, dans des zones rurales, ne souhaitent pas voir s'instaurer de concurrence au niveau de l'emploi. Il est exact que nous avons parfois des difficultés, sur le terrain, à vaincre ces obstacles.

Pour ce qui est de mon ministère, il est évident que nous sommes attachés à la notion de développement local - je l'ai rappelé à la tribune tout à l'heure - et que nous souhaitons que se mettent en place de véritables projets de développement.

Je rappelais tout à l'heure l'importance du rôle que peut avoir dans un arrondissement rural un sous-préfet développeur : sa première tâche devrait être de mettre en œuvre, en liaison avec tous les partenaires sur le terrain, de véritables conventions de développement. Mais le suivi de ces conventions et de ces projets de développement local nécessite un personnel compétent ne se consacrant qu'à cette mission. Des agents de développement local sont nécessaires. D'ores et déjà, un certain nombre d'aides peuvent être apportées grâce au FRILE, entre autres.

Je souhaite, en liaison avec les associations et les réseaux qui ont vocation au développement local, améliorer encore ces dispositifs.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Christian Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement vient de confirmer la réalisation entre Turin et Lyon d'un axe TGV qui a pour ambition d'être une partie d'un axe allant jusqu'à Barcelone. Il se substituerait à un axe aménagé en parallèle avec l'arc méditerranéen.

**M. Gilles de Robien.** C'est dur !

**M. Christian Estrosi.** Cette décision montre, une fois de plus, que le Gouvernement, dans sa politique d'aménagement du territoire, ignore totalement les départements du sud-est de la France-Alpes maritimes, région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vous semblez considérer qu'il faut aménager là une espèce de no man's land.

Je m'élève contre des dispositions qui constituent un véritable non-sens. Du point de vue économique, l'arc méditerranéen se dessine aujourd'hui entre le Piémont et la Ligurie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et la Catalogne. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite qu'à la veille de la préparation du XI<sup>e</sup> Plan, tout cela soit pris en considération.

Par ailleurs, au moment où l'Etat italien inscrit, dans son schéma directeur national, une percée alpine reliant Turin à Nice sous le Mercantour et une liaison transalpine internationale Cuneo-Nice, votre ministère n'a toujours rien inscrit dans le schéma directeur national qui aille dans le même sens. Pourtant, dans le même temps la région du Piémont et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en train de signer une convention et un protocole d'accord affirmant leur volonté commune d'aller dans la direction inscrite dans le schéma directeur italien. Il est tout à fait inacceptable que vous n'ayez toujours rien fait.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en 1860, le comté de Nice fut rattaché à la France. Deux ans plus tard, l'empereur Napoléon III amenait le chemin de fer de Paris à Nice, en deux ans seulement ! Qu'attendez-vous pour prendre les grandes décisions qui s'imposent concernant le TGV et les percées alpines ? J'attends une réponse concrète de votre part.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, certains de vos considérants, par leur exagération, perdent de leur signification. Prétendre que rien n'a été fait dans le département des Alpes-Maritimes en matière d'aménagement du territoire, c'est faire injure à Sophia-Antipolis, par exemple, et aux crédits considérables que l'Etat a consacrés à ce site.

**M. Christian Estrosi.** C'est nous qui l'avons fait !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Allions, un peu de sérieux !

La partie plus technique de votre propos mérite en revanche une réponse précise.

Un groupe de travail, présidé par l'ingénieur général des Ponts et Chaussées, M. Legrand, a analysé les besoins et recensé les solutions potentielles en ce qui concerne la traversée du massif alpin. Il a opéré deux distinctions géographiques.

Les Alpes du Nord sont intéressées par la liaison TGV Lyon-Turin. Le groupe de travail a conclu à l'intérêt d'un tunnel long - 54 kilomètres - et à l'utilisation de ce franchissement pour le fret, combiné ou autoroute ferroviaire. Le récent sommet franco-italien a confirmé cette disposition.

Les Alpes du Sud sont concernées par deux franchissements. L'un au sud, reliant Nice à Cuneo, peut utiliser l'une des trois vallées possibles : Roya, Vesubie ou Tinée ; l'autre, dans le Briançonnais, à travers le Mont Genève ou le Mercantour.

Pour ces différents itinéraires, les conclusions du groupe de travail Legrand ont permis de mieux cerner l'intérêt de ces liaisons sans déterminer pour autant le tracé définitif. Il reste donc à prendre en compte d'autres critères tels que l'environnement et le coût. Après quoi nous ferons le choix définitif qui s'impose.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi, pour poser sa deuxième question.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'apporter un petit correctif à vos propos : l'Etat ne saurait revendiquer l'aménagement du site de Sophia-Antipolis car c'est le conseil général des Alpes-Maritimes qui a conduit l'aménagement de cette technopole qui est aujourd'hui la première d'Europe.

Ma deuxième question concerne les délocalisations. Vous nous en avez beaucoup parlé et vous avez fait état d'initiatives dans ce domaine. Il m'apparaît aujourd'hui que les délocalisations relèvent plus du coup médiatique que de la réalité. En effet, au moment où vous parlez de délocalisations de Paris vers la province, nous assistons dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à des transferts de certaines activités de certaines capitales régionales à d'autres capitales régionales.

Ainsi, Mme Frédérique Bredin a annoncé qu'elle allait signer dans les jours qui viennent un décret faisant disparaître la direction régionale de la jeunesse et des sports de l'académie de Nice. Riche par sa diversité sociologique, géographique et économique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'est aussi de deux grandes capitales, celle de la Côte d'Azur, Nice, et Marseille.

De tout temps, l'Etat français a marqué cette particularité en admettant le principe qu'il devait y avoir deux académies dans cette région, l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Nice - Sophia-Antipolis.

Parallèlement, il existe aussi deux comités régionaux au tourisme, et deux directions régionales de la jeunesse et des sports. Tout fonctionne parfaitement. Le mouvement sportif dans son ensemble - toutes fédérations confondues - s'est élevé contre cette disparition qu'il va à l'encontre non seulement de vos propres effets d'annonce mais aussi des principes même de l'aménagement du territoire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, êtes-vous favorable à la décision de votre collègue ministre de la jeunesse et des sports ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, la question que vous avez posée est, certes, intéressante mais elle n'a aucun rapport avec la politique de délocalisation.

**M. Christian Estrosi.** En effet, elle va à l'inverse !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Il s'agit d'une mesure, interne à un ministère, tendant à la rationalisation et à la restructuration de ses services. Je ne doute pas que, dans le cadre du budget de la jeunesse et des sports, vous ayez interrogé Mme le ministre de la jeunesse et des sports...

**M. Christian Estrosi.** Bien sûr !

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** ... dont c'est de la seule responsabilité !

**M. Christian Estrosi.** Mais je voudrais avoir votre avis ! Vous vous défilez !

**M. le président.** Je signale à l'attention de M. Estrosi que cette question a, en effet, été posée hier.

**M. Christian Estrosi.** Elle relève aussi du ministère de l'aménagement du territoire, monsieur le président !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe UDC.

La parole est à M. Georges Chavanes.

**M. Georges Chavanes.** La loi sur la montagne promulguée en 1985 a fait naître l'espoir que l'espace montagnard et ses problèmes spécifiques allaient être pris en compte dans l'aménagement du territoire. Or, cette loi est en panne. Mon collègue Jean Briane a souhaité s'associer à cette question en faisant remarquer que loin de constituer un axe prioritaire de la réflexion sur l'aménagement du territoire, la montagne fait l'objet d'approches éparées ou, comme cela semble être le cas pour le Massif Central, d'une approche globale dépassant le cadre du massif lui-même, ce qui peut faire craindre la dilution du traitement par massif dans les futures politiques nationales.

Notre crainte est illustrée dans un article, commis par un grand quotidien et inspiré, semble-t-il, par un membre influent de la DATAR, sur la décentralisation et l'émergence des euro-régions. Dans cet article, le Massif Central est purement et simplement rayé de la carte alors qu'il est, par excellence, l'une des grandes régions naturelles européennes.

Le Gouvernement a-t-il toujours la volonté d'appliquer la loi montagne, toutes les dispositions de la loi montagne, et de faire jouer tout leur rôle aux comités de massifs et au conseil national de la montagne ? Dans ce cadre, quelle place tiendra le Massif central ? Enfin, existe-t-il un nouveau plan Massif central ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** A la question « Voulez-vous appliquer la loi ? », je réponds, monsieur le député, par un seul mot : oui. Comment pourrais-je faire autrement ? Mais je le prouve !

De 1986 à 1988 - la loi montagne est antérieure -, jamais le Conseil national de la montagne n'a été réuni. En un an, je l'ai réuni deux fois. Et je le réunirai à nouveau. C'est dire que s'il y a eu relance de la politique de la montagne et application de la loi montagne, c'est sous ma responsabilité.

Deuxième point : les financements. Le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, le FIAM, était depuis des années à 35 millions. J'ai réussi à le porter à 45 millions cette année, soit une augmentation de près de 30 p. 100. Et je définirai, avec le Conseil national de la montagne, sa mise en œuvre, ce qui ne s'est jamais fait.

Troisième point : les comités de massif. J'ai souhaité qu'ils puissent être parties prenantes à part entière dans l'élaboration des contrats de plan Etat-région. Ce qui, jusque-là, ne s'est jamais fait. Et j'ai souhaité que, là où les comités de massif auront des projets globaux sur les massifs, qui sont parfois interrégionaux, ils puissent être pris en compte dans le cadre de la politique interrégionale.

Quatrième point, avec une réponse aussi brève : rassurez-vous ! Le Massif central existe, je l'ai rencontré ! (Sourires.) Mon département est même sur ses bordures.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Chavanes, pour poser une seconde question.

**M. Georges Chavanes.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le débat sur la ratification du traité de Maastricht a montré très explicitement que les Français ne pouvaient plus tolérer une

France à deux vitesses, l'une favorisée, celle des villes et des grandes régions, l'autre enclavée, qui serait dans la désespérance, celle des campagnes et des régions concentrées.

Notre devoir est d'apporter des solutions constructives au désarroi du monde rural.

Le Gouvernement a d'ailleurs souhaité harmoniser les interventions des différents acteurs locaux dans la politique régionale. A ce titre, vous avez annoncé que l'Etat pourrait passer directement contrat avec des collectivités locales dans les domaines non couverts par les contrats de plan.

Mais des précisions s'imposent. Quels seront les projets prioritairement favorisés par l'Etat dans le cadre de ces accords ? Pourront-ils porter sur tous les sujets ou seront-ils limités aux domaines traditionnels d'intervention du département ? Ce système ne risque-t-il pas, à terme, de permettre à l'Etat de se désengager financièrement au détriment des collectivités locales, alors que le principe de certaines actions relève de sa compétence propre ? De plus, cela ne porte-t-il pas atteinte à la cohésion régionale ?

Bref, une clarification s'impose. C'est pourquoi, en liaison avec mon collègue Francis Geng, je vous demande quelles sont en la matière vos orientations et si les collectivités territoriales y seront associées.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Je serai bref, car j'ai déjà répondu à plusieurs questions analogues.

Vous avez, monsieur le député, fait œuvre de « bon camarade » en lisant la question de M. Francis Geng. (*Sourires.*)

Je me bornerai à rappeler que la région est l'interlocuteur privilégié pour l'élaboration des contrats de plan, mais que là où certaines collectivités territoriales - villes, regroupements communaux ou départements - souhaiteraient contracter avec l'Etat, nous y sommes disposés. Nous souhaitons bien entendu que cela puisse s'intégrer, dans la plupart des cas, si ce n'est dans tous, dans les contrats de plan Etat-régions. Là où il y aurait blocage de cette nature, nous avons voulu ouvrir en quelque sorte une petite soupape, afin d'assurer la souplesse nécessaire.

Voilà la procédure que nous mettrons en œuvre.

**M. le président.** Nous en venons aux questions de députés non inscrits.

La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le secrétaire d'Etat, en avril 1989, lors de l'examen du projet de loi approuvant le X<sup>e</sup> Plan, j'avais appelé l'attention du Gouvernement sur le déséquilibre de développement qui frappait la Guyane.

La présence de la base spatiale permettait l'extension privilégiée de la commune directement affectée par ses activités, mais le reste de la Guyane restait à l'écart.

Pour pallier cette anomalie, facteur de troubles sociaux, j'avais demandé que soit conduite une réflexion stratégique de fond.

Les élus locaux ont eu, un jour, la surprise d'apprendre l'existence et la mise en place du plan Phédre, élaboré en comité très restreint, sans qu'ils aient été consultés.

Paré de toutes les vertus, ce plan a, comme il fallait s'y attendre, raté son objectif, en accentuant encore davantage la situation d'une Guyane à deux, voire trois vitesses.

Aujourd'hui, la déviation qui isole encore plus la base du spatial me semble irrationnelle dans son principe, et j'ai employé sciemment le terme de « paranoïa du spatial » à ce propos, car son illogisme vient conformer ma première demande de réflexion avec l'ensemble des élus représentant la population guyanaise.

Au moment où se prépare le XI<sup>e</sup> Plan, je me demande si le Gouvernement a réellement la volonté de se doter des moyens pour aménager le territoire de la Guyane et réduire les disparités en équilibrant mieux le développement des différentes parties de notre région.

Et je m'interroge.

Pourquoi les DOM ne sont-ils pas compris dans les schémas d'aménagement du territoire relevant de votre compétence ?

Pourquoi n'est-il pas conduit une réflexion globale avec tous les partenaires concernés - élus locaux, ministères, responsables économiques - comme c'est le cas en métropole ?

Lorsqu'il s'agit de vanter la technologie européenne appliquée à Kourou, tout le monde se mobilise.

Dès lors, je n'ose penser que vous considérez que les régions d'outre-mer ne sont pas parties intégrantes de la République et du territoire communautaire.

Je vous demande de m'expliquer pour quelles raisons vous les excluez des différents schémas d'aménagement du territoire ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, non seulement je ne souhaite pas exclure la Guyane de l'aménagement du territoire, mais je désire au contraire qu'elle y trouve, comme l'ensemble d'ailleurs des départements d'outre-mer, pleinement sa place.

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer y est tout à fait vigilant, et nous travaillons en totale coopération.

Nous allons d'ailleurs le démontrer dans l'élaboration des contrats de Plan Etat-régions puisque la Guyane est soumise au droit commun d'élaboration de ces contrats de Plan : dans les régions, les préfets ont la responsabilité de prendre tous les contacts nécessaires et de faire parvenir leurs propositions, qui constituent les priorités de l'Etat dans le département concerné. Ce sont ces priorités que nous allons examiner avec l'ensemble des ministères compétents, puisque, par nature, un contrat de Plan intéresse plusieurs ministères.

Sur cette base, donc, le préfet de la Guyane aura pour mission de mettre en place un contrat de Plan avec les élus du département, afin de trouver les meilleurs voies, d'un aménagement équilibré de votre département. Sachez que nous serons, Louis Le Penec et moi-même, tout à fait vigilants à cet égard.

**M. le président.** La parole est à M. Elie Hoarau.

**M. Elie Hoarau.** Monsieur le secrétaire d'Etat, en août 1984, une loi donnait aux régions d'outre-mer la compétence d'élaborer le schéma d'aménagement régional. Compte tenu de l'urgence, la région Réunion a été la première à remettre ce document aux services de l'Etat, en août 1990. Celui-ci avait fait l'objet d'un très large consensus politique.

Or on nous dit que, pour des raisons de forme, le schéma d'aménagement régional ne pourra être adopté par le Conseil d'Etat. Il ne peut donc être opposable aux tiers. Cependant, la région Réunion n'a toujours reçu aucune notification officielle de cette décision. Cette situation de blocage est d'autant plus grave que l'aménagement planifié et cohérent du territoire réunionnais constitue une dimension vitale de notre développement.

Notre île est petite. C'est aussi un pays neuf, peuplé depuis guère plus de trois siècles. L'inscription de la présence humaine dans l'espace s'y est effectuée en un temps très court, sans aucun principe directeur d'aménagement global. Par conséquent, la répartition anarchique des hommes et de leurs activités sur le territoire n'a pas manqué d'avoir des répercussions graves et dommageables sur l'environnement et sur la sécurité des hommes et des biens.

S'ajoute à cela la forte progression démographique que connaît la Réunion : la population passera de 600 000 habitants aujourd'hui à environ 720 000 en l'an 2 000. Il nous faudra construire au cours de cette décennie 10 000 logements par an. Des précautions sont à prendre pour faire face aux besoins nouveaux, et des moyens supplémentaires doivent être mis en place : moyens financiers bien entendu, pour développer, par exemple, la protection contre les eaux ; moyens administratifs, comme la création d'un second département, pour rééquilibrer l'aménagement du territoire.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de tout faire dans le cadre de vos responsabilités pour que le schéma d'aménagement régional de la Réunion présente dans les délais les plus proches, le caractère contraignant sans lequel il ne reste qu'un document indicatif et un exercice intellectuel.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Comme vous le savez, monsieur le député, le secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire est très présent sur votre département, où ont été créés un commissariat à l'aménagement des Hauts de la Réunion et un commissariat à l'indus-



rialisation. Nous essayons d'y accomplir, en liaison avec l'ensemble des élus de l'île, le travail le plus efficace possible.

Toutefois, le problème précis que vous avez évoqué n'est pas directement de ma responsabilité ; il relève des ministères des DOM-TOM et de l'équipement.

Je n'ai donc pas d'information précise sur la démarche auprès du Conseil d'Etat dont vous avez parlé, mais je m'engage à obtenir le plus rapidement possible les éléments d'appréciation et à essayer de surmonter les éventuels blocages.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le ministre, je veux revenir sur le dossier de la prime à l'aménagement du territoire et évoquer à nouveau la revendication qui est celle du Nord-Est-Franche-Comté de se voir éligible à cette prime, car nous considérons qu'elle est un outil indispensable pour aider à la diversification de l'emploi dans ce secteur.

Je rappelle qu'entre 1980 et 1990 l'emploi industriel a chuté de 20 p. 100 quand la moyenne nationale était de 8 p. 100, que les effectifs salariés ont baissé de plus de 15 p. 100 quand la moyenne nationale était de 7 p. 100, que les effectifs d'Automobiles Peugeot sont passés de 42 000 en 1979 à 20 000 aujourd'hui, que Bull, qui représentait 2 500 emplois en 1985, a disparu, que Peugeot et Bull ont supprimé 2 500 emplois en 1992 et que Peugeot annonce pour les trois prochaines années 1 500 suppressions d'emplois l'an.

Le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

Tout à l'heure, vous avez, avec M. Kucheida, parlé du projet européen de développement concernant le bassin de Longwy. Ce bassin d'emplois regroupe 300 000 habitants, tandis que notre secteur totalise 320 000 habitants. Les pertes d'emplois en Lorraine s'élèvent à 35 000 ; chez nous, elles sont également de 35 000.

Je fais cette comparaison pour montrer que, devant le succès remporté par l'expérience de la Lorraine, d'autres peuvent imaginer que leur tour viendra.

Pour nous, la PAT s'inscrit dans un projet global de développement, d'autant que nos villes appartiennent au réseau de villes Rhin-Sud constitué avec Mulhouse et Colmar, qui, elles, sont placées en secteur éligible.

Nous avons l'ambition, après les succès remportés avec la mise en œuvre du plan Université 2000, de concrétiser le projet de TGV Rhin-Rhône. Cela marque à la fois la volonté des élus locaux de prendre en compte et d'assurer l'avenir, mais, en même temps, la nécessité de l'Etat de nous y aider.

En décembre 1991, le gouvernement français avait présenté à Bruxelles un projet de PAT dérogatoire pour le bassin de Clermont-Ferrand et le nôtre. La réponse, hélas ! pour ce qui nous concerne, reste négative dans l'état actuel des choses, et l'on nous dit qu'il est utile que la France rééquilibre ses territoires éligibles.

Ma question est simple : y a-t-il une perspective à court terme ?

J'ajouterai un élément. En juillet dernier, il a été question que la DATAR mette à notre disposition un délégué chargé du développement industriel. Nous n'avons rien vu se concrétiser. Qu'en est-il réellement ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, la description que vous avez faite de la situation de votre région est bien connue, non seulement de mes services, mais aussi de moi-même. Elle est effectivement fort préoccupante.

C'est pourquoi nous avons engagé des démarches à Bruxelles. Les négociations, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sont en cours.

Il est vrai que deux dossiers avaient été proposés, à l'époque, pour l'élargissement de la PAT : d'une part, Clermont-Ferrand et, d'autre part, Belfort-Montbéliard.

Au moment où je m'exprime, il n'y a pas de réponse négative et les négociations se poursuivent.

Bien entendu, la Commission demande que, dès l'instant où il y a des créations, il y ait aussi des suppressions. C'est là que la nécessaire solidarité doit jouer.

Mais c'est là également qu'apparaissent les problèmes. Car personne ne viendra nous dire : « Nous avons été classés en zone PAT il y a trente ans, mais les choses vont mieux et il serait normal que d'autres secteurs qui en ont un plus grand besoin en bénéficient à notre place. »

La difficulté consiste à trouver les « points d'arbitrage » avec la Commission européenne, en supprimant l'octroi de cette aide aux sites qui n'en ont plus vraiment un besoin spécifique, de façon à pouvoir l'accorder à Belfort-Montbéliard, à Clermont-Ferrand et, éventuellement, à quelques autres sites durement touchés par des restructurations, dont certaines récentes.

Ainsi aurons-nous une politique plus équilibrée.

C'est en ce sens que nous travaillons. J'espère pouvoir aboutir rapidement. La réponse ne dépend pas de moi seul. J'ai rappelé que c'était *in fine* de la seule responsabilité de la Commission européenne.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Dehoux.

**M. Marcel Dehoux.** Monsieur le secrétaire d'Etat, afin de réduire les écarts de développement en son sein la Communauté économique européenne mène une politique régionale au travers des fonds structurels.

Ainsi, la classification en zone 2 concerne les régions de conversion industrielle et la classification en zone 5 b, intéresse les régions rurales fragiles.

A l'inverse de ce qui se passe dans d'autres pays européens, l'éligibilité à l'une de ces aides est exclusive de l'autre.

Or des régions de monoproduction laitière et d'élevage, par exemple, touchées de plein fouet par les restructurations et qui sont aussi des zones de conversion industrielle - je pense à la Thiérache, que mon collègue Jean-Pierre Balligand et moi-même connaissons bien - ne peuvent bénéficier ni de l'une ni de l'autre.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, si la carte de l'éligibilité aux crédits de politique régionale va être revue et si les bassins d'emplois qui souffrent doublement, avec des taux de chômage parfois supérieurs à 20 p. 100, seront éligibles à ces deux zones ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** J'ai eu l'occasion de dire que l'un des grands chantiers sur lesquels nous travaillons actuellement est la redéfinition non seulement des zones 2 et 5 b, mais aussi de l'ensemble des zones, puisque, dans le droit fil de la ratification du traité de Maastricht, lorsque celui-ci sera ratifié par l'ensemble des pays concernés, une relance des politiques régionales est prévue.

Nous souhaitons que cette relance puisse se faire dans de bonnes conditions et permette de lui attribuer, dans ce qu'on appelle le « paquet Delors », des crédits encore plus importants.

Dans ce cadre, nous aurons à redéfinir le zonage des différentes primes.

Le travail est déjà engagé, nous regardons les évolutions des zones qui sont primées pour déterminer celles qui, ayant bénéficié jusqu'à présent d'aides, ont atteint un seuil de rééquilibrage et y substituer de nouvelles zones, qui avaient été injustement oubliées, de façon à opérer une péréquation et à assurer la nécessaire solidarité entre les différentes parties du territoire.

Bien entendu, j'examinerai avec attention les secteurs que vous venez d'évoquer, notamment la Thiérache.

**M. le président.** Je vais donner la parole à M. Umberto Battist, bien que ce ne soit pas tout à fait conforme à l'ordre des questions qui a été prévu. Mais il est normal que celui qui fut mon élève bénéficie d'un « privilège présidentiel ». (Sourires.)

**M. Umberto Battist.** Merci, cher professeur ! (Sourires.)

Monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'ensemble du territoire national, les trois arrondissements de Sambre-Avesnois, de Valenciennes et de Lens-Liévin sont ceux qui, à cette échelle - il s'agit d'agglomérations qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants -, sont restés les plus marqués par les restructurations industrielles de ces vingt dernières années.

Dans les villes industrielles, le taux de chômage y est plus du double de la moyenne nationale. C'est pourquoi nous nous sommes félicités lorsque Jacques Chérèque a proposé, il



y a maintenant plus de deux ans, au Comité interministériel d'aménagement du territoire de demander à Bruxelles la création d'une zone de type « zone d'entreprise » en faveur de ces trois arrondissements.

Depuis, ce dossier s'était enlisé et les partenaires locaux avaient fini par ne plus croire à la possibilité d'une solution.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous féliciter et à vous remercier chaleureusement de la manière dont vous avez mené les choses pour que cette négociation délicate avec la Commission des Communautés européennes aboutisse enfin. Nous avons en effet appris le 11 novembre qu'un armistice avait été signé avec Sir Leon (*Sourires*) et que la Commission donnait son feu vert pour la mise en place d'une zone d'investissement prioritaire.

Pourriez-vous donner à la représentation nationale des précisions sur le calendrier de mise en œuvre de ce dispositif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, derrière l'excellent propos de M. Battist, j'ai reconnu la patte du maître. (*Sourires.*)

**M. Umberto Battist.** Le souffle, plutôt ! M. Hage était professeur de gymnastique ! (*Sourires.*)

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, comme vous, je ne peux que me réjouir que les négociations aient pu aboutir, après la période d'enlèvement que vous avez évoquée, et que nous ayons pu obtenir de la Commission l'autorisation de créer une ZIP.

Vous me demandez de préciser le calendrier de mise en œuvre du dispositif.

La ZIP, pour devenir effective, doit faire faire l'objet d'un texte de loi. Le Gouvernement présentera donc un article de loi dans le cadre du collectif budgétaire qui sera examiné prochainement, puisqu'il s'agit de dispositions fiscales.

De plus, un décret en Conseil d'Etat est nécessaire afin de délimiter les terrains éligibles. La Commission a autorisé une superficie globale de 600 hectares. Il convient maintenant, en concertation avec les élus, de délimiter la périphérie de cette zone d'intervention privilégiée.

Le préfet de région a déjà engagé la concertation en vue d'élaborer ce décret. Je souhaite que celui-ci soit signé dans les meilleurs délais, c'est-à-dire dès que les propositions fiscales du Gouvernement auront été adoptées par le Parlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je pose bien entendu cette question en qualité de simple député et non de rapporteur spécial.

Elle porte sur les problèmes de restructuration industrielle et militaire que connaissent un certain nombre de départements, en particulier le mien. Le département de l'Aisne, qui a vu se dérouler sur son sol de nombreuses batailles, est frappé aujourd'hui par la suppression de plus de 9 000 emplois militaires.

Son histoire est singulière. En effet, certaines parties du département de l'Aisne se sont vu interdire des activités dites sensibles entre la guerre de 1870 et celle de 1914. L'Aisne a donc été décapitée du point de vue industriel.

On nous conseille de nous adresser au ministère de la défense, qui est responsable de ces suppressions d'emplois. Mais ce ministère nous répond qu'il ne dispose d'aucun moyen pour aider à cette reconversion. Le seul département ministériel à même de trouver une solution, dont l'élaboration demande certainement plusieurs années, me semble être le secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire.

Il ne faut cependant pas être irresponsable en avançant des propositions. Il est clair, par exemple, que le camp de Sissonne, situé entre Laon et Reims, dans une zone agricole, ne peut recevoir des services délocalisés. Il serait en revanche parfaitement envisageable de relier cette zone à l'autoroute A 26 par un bretelle de raccordement, ce qui permettrait d'accueillir des activités nouvelles, puisque Sissonne est proche de Reims.

Par ailleurs, Soissons, ville située à moins de quatre-vingt-dix kilomètres de Paris, pourrait peut-être bénéficier, à l'occasion du prochain CIAT de délocalisations d'entreprises

publiques. Cette ville est située à soixante-quinze kilomètres de Roissy, elle est à moins d'une heure de Paris et présente un intérêt certain.

Il en est de même de Laon, ville chef-lieu du département, dont les effectifs militaires sont supprimés.

La commune de La Fère pose un problème particulier : c'est le siège historique de l'artillerie française et elle possède à ce titre un monument classé. Si j'avais le sens de la provocation, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demanderais ce que vous entendez faire de ce monument classé : y installer des bureaux ou des activités ? Restons sérieux !

Certains départements sont touchés par les suppressions d'effectifs militaires, le mien mais aussi la région de Cherbourg. Les préfets et les élus se sont mis au travail, mais il faudrait que l'Etat puisse, dans les prochains mois, annoncer des mesures. Les pré-études sont en cours, mais il convient de passer à un stade ultérieur car l'inquiétude croît.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, comme vous l'avez indiqué, une série d'études sont en cours. J'ai moi-même reçu à plusieurs reprises les élus et le préfet du département et nous cherchons à mettre en place un véritable plan de compensation et de redéveloppement, comme cela s'est déjà fait sur certains sites, en particulier à Cherbourg. Nous avons engagé une réflexion sur l'Aquitaine, autour de Bordeaux, région très touchée par ce type de restructuration, ainsi que sur le Berry et Bourges. Mais de nombreuses autres villes sont dans le même cas - Valence, Tulle, Tarbes, Roanne - et font l'objet d'une réflexion approfondie.

Il est évident, monsieur Balligand, que votre département et votre région sont éligibles au Fonds de redéveloppement de la défense, le FRED, seul fonds relevant du ministre de la défense, mais que, bien au-delà, il faut réfléchir à leur réorganisation spatiale et à leur redéveloppement.

Soissons, vous le savez, a déjà bénéficié d'une décentralisation - je préfère ce terme à celui de délocalisation -, qui a été engagée, d'un laboratoire des douanes. Mais nous continuons à examiner ce qui pourrait être fait en faveur de cette ville.

En ce qui concerne La Fère, mon cabinet doit recevoir, dans les jours prochains, le député de la circonscription, M. Dosière, ainsi que le maire de la commune, afin que nous puissions examiner ensemble les problèmes spécifiques de ce site.

Par ailleurs, nous sommes intervenus pour que PERIFRA puisse prendre en compte, dans le cadre des fonds européens, votre département. Nous travaillons également sur des dossiers qui relèvent du fonds RETEX, fonds d'aide au textile, afin, là aussi, d'engager un redéveloppement.

Nous cherchons à redéployer l'ensemble des aides européennes ou nationales, afin de donner une cohérence à l'action menée et pour donner toutes ses chances de redéveloppement à un site qui a été, il est vrai, très touché.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Wacheux.

Prononce-t-on « Wacheux », ou « Ouacheux », comme « ouagon » ?...

**M. Marcel Wacheux.** Dans le Nord - Pas-de-Calais, on dit un « ouagon », on prononce donc « Ouacheux »...

**M. le président.** Mais « tramway » !

**M. Marcel Wacheux.** ... et je crois même être parvenu, au bout de dix ans, à le faire comprendre à l'Assemblée. (*Sourires.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déjà en partie répondu à ma question mais j'aimerais cependant obtenir une confirmation pour l'avenir.

Les élus de la région du Nord - Pas-de-Calais viennent de se voir confier la gestion - non la propriété - du patrimoine immobilier du bassin minier, qui se fera par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte, la SACOMI. Au moment où vient de paraître le décret de dissolution de l'établissement public « Houillères du bassin Nord - Pas-de-Calais », il paraît judicieux de maintenir une gestion régionale ; mais plus démocratique, de ce patrimoine.



## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

## V. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : V. - Aménagement du territoire ».

## ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 2 628 292 francs ;  
« Titre IV : 91 066 448 francs. »

## ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

Titre V. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 383 875 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 722 125 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	539
Nombre de suffrages exprimés .....	538
Majorité absolue .....	270
Pour .....	275
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Giraud.** Nous avons fait ce que nous avons pu !

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

NOMINATION À DES ORGANISMES  
EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein des conseils d'administration de la Société nationale de programme France 2 et de la Société France 3 est publiée au *Journal officiel* de ce jour.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs et articles 86 et 87.

Annexe n° 18 (équipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs : logement et cadre de vie). - M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome V (équipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs), de M. Bernard Carton.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,  
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Michel Coffinsau, rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage (n° 3009).

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (n° 3032).

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord entre la République française et les Emirats arabes unis sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif) (n° 3033).

M. Pierre Brana, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une déclaration) (n° 3034).

M. René André, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie (n° 3035).

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole au traité de l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement (n° 3036).

M. Paul Dhaille, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay (n° 3037).

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du vendredi 13 novembre 1992

#### SCRUTIN (N° 715)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993  
(budget des services du Premier ministre. V - Aménagement du territoire : moyens des services)

Nombre de votants .....	539
Nombre de suffrages exprimés .....	538
Majorité absolue .....	270
Pour l'adoption .....	275
Contre .....	263

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (267) :

*Pour* : 266.

*Non-votant* : 1. - M. Kamilo Gata.

##### Groupe R.P.R. (125) :

*Contre* : 125.

##### Groupe U.D.F. (88) :

*Contre* : 88.

##### Groupe U.D.C. (40) :

*Contre* : 40.

##### Groupe communiste (26) :

*Non-votants* : 26.

##### Non-inscrits (24) :

*Pour* : 9. - MM. Jean-Marie Cambacères, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Claude Miquieu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 10. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stfrbois.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Alexandre Léontieff.

*Non-votants* : 4. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Elie Hoarau, Jean-Pierre de Peretti della Rocca et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice  
Adevab-Peuf  
Jean-Marie Alaize  
Jean Albouy  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anclust  
Bernard Angels  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio

Jean Auroux  
Jean-Yves Autexler  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeremier  
Jean-Pierre Baldryck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bape  
Régis Barailla  
Claude Barande  
Bernard Bardis

Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassiaet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateux  
Umberto Battist  
Jean Beauflis  
Guy Béche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Bellon

Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
François Bernardini  
Michel Bernon  
Bernard Bioulac  
Jean-Claude Bliia  
Jean-Marie Bockel  
David Bobbot  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonaet  
Augustin Bourepaux  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchardeau  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Claude Bourdin  
René Bourget  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brann  
Jean-Paul Bret  
Maurice Briand  
Alain Brane  
Alain Bureau  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacères  
Jean-Christophe  
Cambadellis  
Jacques Cambolle  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Bernard Cauvin  
René Cazeauve  
Aimé Césarre  
Guy Chasfrault  
Jean-Paul Chantegret  
Jean Charbonnel  
Bernard Charles  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chanveau  
Jean-Claude Chermann  
Daniel Chervallier  
Jean-Pierre  
Chevément  
Didier Chouat  
André Clert  
Michel Coffinean  
François Colcombet  
Georges Colla  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Daillet  
Pierre-Jean Davlaud  
Mme Martine David

Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Dehoux  
Jean-François  
Delahais  
André Delattre  
André Delebedde  
Jacques Delby  
Albert Deavers  
Bernard Derossier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessela  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Michel Dinot  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducot  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupliet  
Yves Durand  
Jean-Paul Darioux  
Paul Duvallex  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emsmauelli  
Pierre Esteve  
Claude Evia  
Laurent Fabius  
Albert Facou  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgey  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourné  
Michel François  
Roger Franzoni  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garmerdia  
Marcel Garrouste  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Jean Gaubert  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézard  
Jean Guigé  
Edmond Hervé  
Jacques Heuclla  
Pierre Hlard  
François Hullaude  
Jacques Huyghees  
des Etages

Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Josèphe  
Alain Joarret  
Jean-Pierre Kucheida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapalre  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Bernard LeFranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guea  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Claude Lise  
Robert Loïd  
Bernard Loiseau  
Guy Lordinot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogué  
Jean-Pierre Luzzi  
Bernard Madrelle  
Jacques Mabéas  
Guy Maizaudin  
Mme Marie-Claude  
Mulaval  
Thierry Mandoa  
Jean-Pierre Marche  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Métails  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Migaron  
Claude Miquieu  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mœcur  
Guy Monjalou  
Gabriel Montcharmont  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Néri

